

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVII<sup>e</sup> ANNEE. - N° 100

MARDI 23 DÉCEMBRE 2008

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

### SOMMAIRE DU 23 DÉCEMBRE 2008

	Pages
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
<b>Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Délégation de signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie du 3 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 15 décembre 2008) .....	3463
<b>Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Délégation de signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie du 8 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 15 décembre 2008) .....	3463
<b>Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Conditions générales d'admission et d'utilisation de la Maison du combattant et des associations du 19 <sup>e</sup> arrondissement — Commission mixte — Décision CMP 19 n° 2008-1 (Décision du 24 novembre 2008).....	3464
<b>Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Délégation de signature du Maire de Paris au directeur général des services et aux directrices générales adjointes des services de la Mairie du 19 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 15 décembre 2008).....	3464
<b>Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Règlement intérieur de la Maison du combattant et des associations du 19 <sup>e</sup> arrondissement applicable à compter du 24 novembre 2008.....	3465
VILLE DE PARIS	
<b>Désignation</b> d'Adjoints au Maire de Paris et d'une Conseillère de Paris au Conseil d'Administration de l'Association Shanghai 2010 (Arrêté du 17 décembre 2008).....	3467
<b>Attribution</b> de la dénomination « Jardin d'Erevan » à l'espace vert situé dans le prolongement du Mémorial du génocide arménien, cours de la Reine à hauteur de la place du Canada, à Paris 8 <sup>e</sup> (Arrêté du 8 décembre 2008).....	3467
<b>Arrêté</b> constitutif de la régie d'avances (régie DICOM) à la Direction de l'Information et de la Communication (Arrêté du 12 décembre 2008).....	3467
<b>Habilitation</b> de certains agents de la Sous-Direction du Permis de Construire à constater par procès-verbaux les infractions relevant de leur domaine de compétence. — (Arrêté modificatif du 15 décembre 2008).....	3468

<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2008-101 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans la rue Jean-Jacques Rousseau, à Paris 1 <sup>er</sup> (Arrêté du 15 décembre 2008).....	3469
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 4/2008-038 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Eugène Poubelle, à Paris 16 <sup>e</sup> (Arrêté du 16 décembre 2008).....	3469
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Nomination et titularisation d'ingénieurs des travaux de la Ville de Paris.....	3470
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris par ordre de mérite au titre de l'année 2008 arrêtée après avis de la Commission Administrative Paritaire n° 13 dans sa séance du 10 décembre 2008.....	3470
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Mouvement de sous-directeurs à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.....	3470
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours externe pour l'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes, ouvert à partir du 6 octobre 2008, pour 32 postes.....	3470
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours interne pour l'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes, ouvert à partir du 6 octobre 2008, pour 32 postes.....	3471
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du troisième concours pour l'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes, ouvert à partir du 6 octobre 2008, pour 16 postes.....	3472
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidats admis à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe de la Commune de Paris, ouvert à partir du 24 octobre 2008.....	3472

**Direction des Ressources Humaines.** — Nom du candidat déclaré reçu au concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris — grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe — dans la spécialité maintenance des bâtiments, ouvert à partir du 13 octobre 2008, pour trois postes ..... 3472

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris — grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe — dans la spécialité maintenance des bâtiments, ouvert à partir du 13 octobre 2008, pour quatre postes auxquels s'ajoutent deux postes non pourvus au titre du concours externe ..... 3473

**Direction des Ressources Humaines.** — Nom du candidat déclaré reçu au concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris, grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, dans la spécialité électrotechnicien, ouvert à partir du 13 octobre 2008, pour quinze postes ..... 3473

**Direction des Ressources Humaines.** — Nom du candidat déclaré reçu au concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris, grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, dans la spécialité électrotechnicien, ouvert à partir du 13 octobre 2008, pour quinze postes ..... 3473

**Direction des Ressources Humaines.** — Nom de la candidate reçue à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de la Commune de Paris, ouvert le 22 octobre 2008, pour six postes ..... 3473

VILLE DE PARIS  
DEPARTEMENT DE PARIS

**Direction des Ressources Humaines.** — Désignation des membres du bureau de vote central de la Commune et du Département de Paris chargés de recueillir, lors du scrutin des 8 et 9 janvier 2009, les votes émis à l'occasion des élections générales des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires (Arrêté du 15 décembre 2008) ..... 3473

**Direction des Ressources Humaines.** — Désignation des membres des centres de vote de la Commune et du Département de Paris chargés de recueillir, lors du scrutin des 8 et 9 janvier 2009, les votes émis à l'occasion des élections générales des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires (Arrêté du 15 décembre 2008) ..... 3475

DEPARTEMENT DE PARIS

**Compte** administratif 2006 de l'Association « L'Elan Retrouvé » pour son Service d'Accompagnement à la Vie Sociale sis 18, rue Cadet, 75009 Paris. — (Arrêté modificatif du 9 décembre 2008) ..... 3484

**Direction des Ressources Humaines.** — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s retenu(e)s après sélection des dossiers et autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'entretien avec le jury du concours public sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs — spécialité conseil en économie sociale et familiale — du Département de Paris (F/H), ouvert à partir du 8 décembre 2008, pour 10 postes ..... 3484

ASSISTANCE PUBLIQUE -  
HOPITAUX DE PARIS

**Arrêté directeurial n° 2008-0296 DG** portant délégation permanente de signature aux directeurs d'hôpitaux, de groupes hospitaliers, de services généraux et au directeur des affaires générales. — (Arrêté modificatif du 16 décembre 2008) ..... 3485

PREFECTURE DE POLICE -  
SECRETARIAT GENERAL  
DE LA ZONE DE DEFENSE DE PARIS

**Arrêté n° 2008-00840** portant abrogation du renouvellement de l'habilitation du service de surveillance et de sécurité du Sénat pour les formations aux premiers secours (Arrêté du 11 décembre 2008) ..... 3485

**Arrêté n° 2008-00852** portant habilitation de la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France pour les formations aux premiers secours (Arrêté du 16 décembre 2008) ..... 3486

PREFECTURE DE POLICE

**Arrêté n° 2008-00850** modifiant l'arrêté préfectoral n° 95-11431 du 14 septembre 1995 modifié, interdisant l'arrêt des véhicules devant certains établissements (Arrêté du 15 décembre 2008) ..... 3486

**Arrêté n° 2008-CAPDISC-000071** dressant le tableau d'avancement au grade de médecin de sapeur-pompier de 1<sup>re</sup> classe, au titre de l'année 2008 (Arrêté du 16 décembre 2008) ..... 3487

**Arrêté n° 2008-CAPDISC-000072** dressant le tableau d'avancement au grade de surveillant chef, au titre de l'année 2008 (Arrêté du 16 décembre 2008) ..... 3487

**Arrêté n° 2008-CAPDISC-000073** dressant le tableau d'avancement au grade de surveillant chef adjoint, au titre de l'année 2008 (Arrêté du 16 décembre 2008) ..... 3487

**Arrêté n° 2008-CAPDISC-000075** dressant le tableau d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif principal, au titre de l'année 2008 (Arrêté du 16 décembre 2008) ..... 3488

**Arrêté n° 2008-CAPDISC-000076** dressant le tableau d'avancement au grade d'aide-soignant de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2008 (Arrêté du 16 décembre 2008) ..... 3488

**Arrêté n° 2008-CAPDISC-000077** dressant le tableau d'avancement au grade d'aide-soignant de classe supérieure, au titre de l'année 2008 (Arrêté du 16 décembre 2008) ..... 3488

**Liste principale des candidat(e)s déclaré(e)s admis(es) au concours interne de préposé de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2009** ..... 3489

**Liste principale des candidat(e)s déclaré(e)s admis(es) au concours externe de préposé de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2009** ..... 3489

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
ORGANISMES DIVERS

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Arrêté n° 08-4737 modifiant la désignation des membres chargés de recueillir les votes à l'occasion du scrutin du 16 décembre 2008 pour la C.A.P. des agents sociaux et pour le renouvellement du personnel non titulaire à la Commission Consultative Paritaire du C.A.S.V.P. pour le centre de vote n° 4 (Arrêté du 12 décembre 2008) ..... 3490

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Arrêté n° 08-4747 modifiant la désignation des membres chargés de recueillir les votes à l'occasion du scrutin du 16 décembre 2008 pour la C.A.P. des agents sociaux et pour le renouvellement du personnel non titulaire à la Commission Consultative Paritaire du C.A.S.V.P. pour le centre de vote n° 14 (Arrêté du 14 décembre 2008) ..... 3490

**Maison des Métallos.** — Délégations du Conseil d'Administration du 11 décembre 2008 — Exercice 2008 ..... 3491

## COMMUNICATIONS DIVERSES

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s de la Ville de Paris. — Dernier rappel ..... 3491

## POSTES A POURVOIR

**Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement.** — Avis de vacance de treize postes d'agent de catégorie C (F/H) — Agent de restauration..... 3491

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 3492

**Direction de l'Urbanisme.** — Avis de vacance d'un poste d'architecte voyer en chef ou général (F/H)..... 3492

**Maison des Métaux.** — Avis de vacance de deux postes — Attaché de presse et Graphiste (F/H)..... 3492

## MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

**Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement.** — Délégation de signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-30 et R. 2122-8 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2008 portant délégation aux fonctionnaires de la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement pour légaliser et certifier matériellement la signature des administrés et certifier conforme des pièces et documents, coter et parapher des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi, délivrer des différents certificats prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La délégation de signature du Maire de Paris à l'effet de procéder :

— à la légalisation et à la certification matérielle des signatures des administrés,

— aux certifications conformes des pièces et documents présentés à cet effet,

— à la cotation et au paraphe des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi,

— à la délivrance des différents certificats prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

est donnée aux fonctionnaires de la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement dont les noms suivent :

- Mme Simone BENHAMRON, adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe ;

- Mlle Nadine DAGORNE, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe ;

- M. Mathieu FRIART, adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe ;

- Mme Sylviane KERISAC, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe ;

- Mme Chantal LE GUENNEC, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe ;

- Mme Véronique METAIS, adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe ;

- Mlle Marie-Thérèse MOCOTEGUY, adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe ;

- M. Philippe MONToux, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe ;

- Mme Valérie SEGUIN, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe ;

- M. Jacques VITZLING, secrétaire administratif de classe normale.

Art. 2. — L'arrêté susvisé du 21 mars 2008 est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

— M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;

— M. le Directeur Général des Services de la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 15 décembre 2008

Bertrand DELANOË

**Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement.** — Délégation de signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-30 et R. 2122-8 ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2008 portant délégation aux fonctionnaires de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement pour légaliser et certifier matériellement la signature des administrés et certifier conforme des pièces et documents, coter et parapher des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi, délivrer des différents certificats prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La délégation de signature du Maire de Paris à l'effet de procéder :

— à la légalisation et à la certification matérielle des signatures des administrés,

— aux certifications conformes des pièces et documents présentés à cet effet,

— à la cotation et au paraphe des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi,

— à la délivrance des différents certificats prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

est donnée aux fonctionnaires de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement dont les noms suivent :

- Mme Henriette BRINGUIER, adjointe administrative de 1<sup>re</sup> classe ;

- M. Arnaud LAMARE, adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe ;

- Mme Simone QUINTON, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe ;

- Mlle Sophie PORTEFIN, adjointe administrative de 1<sup>re</sup> classe ;

- Mme Catherine ROSET, adjointe administrative de 1<sup>re</sup> classe ;

- Mme Patricia SCHERRER, adjointe administrative de 1<sup>re</sup> classe ;

- M. Stéphane VOLPATO, adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe ;

- M. Jean-Pierre YVENOU, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe.

Art. 2. — L'arrêté susvisé du 17 juin 2008 est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,

— M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens,

— Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 15 décembre 2008

Bertrand DELANOË

**Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement. — Conditions générales d'admission et d'utilisation de la Maison du combattant et des associations du 19<sup>e</sup> arrondissement — Commission mixte — Décision CMP 19 n° 2008-1.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-21 ;

Vu les délibérations DVLR n° 2002-141 du Conseil de Paris en date des 28 et 29 octobre 2002 et DDATC n° 2005-60 en date des 23 et 24 mai 2005 relatives à la mise en place de la Commission mixte prévue à l'article L. 2511-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision de la Commission mixte (CMP 19 n° 2007-1) du 8 juin 2007 relative aux conditions générales d'admission et d'utilisation de la Maison du combattant et des associations du 19<sup>e</sup> arrondissement ;

La Commission mixte, en sa séance du 24 novembre 2008, a adopté les dispositions modificatives suivantes, relevant de sa compétence, du règlement intérieur de la Maison du combattant et des associations du 19<sup>e</sup> arrondissement ;

Article premier. — A l'article premier de la décision de la Commission mixte (CMP 19 n° 2007-1) du 8 juin 2007 relative aux conditions générales d'admission et d'utilisation de la Maison du combattant et des associations du 19<sup>e</sup> arrondissement, les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> alinéas sont libellés comme suit :

« Pour s'inscrire à la Maison du combattant et des associations, l'association doit faire une demande motivée auprès de la Direction de la Maison des associations, par courrier du Président présentant les activités de l'association. Elle doit fournir les pièces administratives suivantes : le récépissé de la première déclaration en Préfecture (et les récépissés de déclaration de modification s'il y a lieu) ; la publication au Journal Officiel mentionnant

la date de la création de l'association (et les publications de modification, s'il y a lieu) ; la copie des statuts paraphés par le Président ; la liste à jour des membres du bureau ; le dernier rapport d'activité de l'association (ou un document de présentation des projets pour les associations récemment créées) ; l'attestation d'assurance de l'association en responsabilité civile. »

« Sur proposition de la Direction de la Maison des associations, la décision d'inscription est prise par le Maire de l'arrondissement. »

Art. 2. — Le dernier alinéa de l'article 4 de la décision de la Commission mixte (CMP 19 n° 2007-1) du 8 juin 2007 relative aux conditions générales d'admission et d'utilisation de la Maison du combattant et des associations du 19<sup>e</sup> arrondissement, est libellé comme suit :

« Les sanctions sont proposées par la Direction de la Maison des associations et prises par le Maire de l'arrondissement après avoir entendu l'association mise en cause. »

Art. 3. — La présente décision sera publiée au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 novembre 2008

*Le Président  
de la Commission Mixte Paritaire*

Roger MADEC

**Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement. — Délégation de signature du Maire de Paris au directeur général des services et aux directrices générales adjointes des services de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu les articles L. 2122-30, L. 2511-27 modifié, R. 2122-8 et L. 2122-27 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2005 nommant M. Pierre-Henry COLOMBIER, Directeur Général des services de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'arrêté du 5 novembre 2008 nommant Mme Chantal BRAUNSTEIN, Directrice Générale Adjointe des services de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement et l'arrêté du 23 juin 2006, nommant Mlle Emilie DRIOUX, Directrice Générale Adjointe des services de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à M. Pierre-Henry COLOMBIER, Directeur Général des services de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement, à Mme Chantal BRAUNSTEIN et Mlle Emilie DRIOUX, Directrices Générales Adjointes des services de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement, pour les actes énumérés ci-dessous :

— procéder à la légalisation ou à la certification matérielle de signature des administrés ;

— procéder aux certifications conformes à l'original des copies de documents ;

— procéder à la délivrance des différents certificats prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ;

— recevoir les notifications, délivrer les récépissés et assurer l'information des présidents des bureaux de vote dans les conditions définies par les articles R. 46 et R. 47, dernier alinéa, du Code électoral ;

— coter et parapher, et le cas échéant, viser annuellement conformément aux dispositions légales et réglementaires les registres, livres et répertoires concernés ;

— signer les autorisations de crémation, en application de l'article R. 2213-34 du Code général des collectivités territoriales ;

— signer toutes copies et extraits d'actes d'état civil ;

— signer les affirmations des procès-verbaux par des gardes particuliers assermentés ;

— valider les attestations d'accueil conformément aux articles L. 211-3 à L. 211-10 et R. 211-11 à R. 211-26 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, conformément aux articles R. 421-9 à R. 421-19 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

— signer les récépissés des déclarations d'ouverture d'un établissement primaire privé situé dans l'arrondissement, en application de l'article L. 441-1 du Code de l'éducation, et les récépissés de déclaration d'ouverture d'un établissement d'enseignement technique privé situé dans l'arrondissement en application de l'article L. 441-10 du Code de l'éducation ;

— attester le service fait figurant sur les états liquidatifs d'heures supplémentaires effectuées par les agents placés sous leur autorité ;

— notifier les décisions portant non-renouvellement des contrats des agents non titulaires placés sous leur autorité, à l'exclusion des collaborateurs ;

— signer les arrêtés de temps partiel, de congé maternité, de congé paternité, de congé parental, de congé d'adoption, d'attribution de prime d'installation concernant les personnels administratifs de catégorie B et C placés sous leur autorité, à l'exception des directrices et directeurs généraux adjoints des services et des collaborateurs du Maire d'arrondissement ;

— signer les fiches de notation des personnels administratifs de catégorie C placés sous leur autorité ;

— signer les contrats d'engagements et leurs avenants, les cartes officielles et les décisions de licenciement des agents recenseurs ;

— attester le service fait par les agents recenseurs ;

— attester du service fait figurant sur les factures du marché annuel de fourniture de plateaux-repas à l'occasion des scrutins électoraux ;

— signer tous les contrats ou conventions permettant la rémunération de tiers intervenant lors de manifestations ou d'activités d'animation et toutes pièces comptables et attestations de service fait correspondantes ;

— signer les conventions d'occupation temporaire de locaux notamment à l'occasion des élections politiques et professionnelles.

Art. 2. — L'arrêté du 21 mars 2008 déléguant la signature du Maire de Paris à M. Pierre-Henry COLOMBIER, Directeur Général des services de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement, à M. Nicolas SMILEVITCH et Mlle Emilie DRIOUX, Directeurs Généraux Adjointes des services de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,

— M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens,

— M. le Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 15 décembre 2008

Bertrand DELANOË

## Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement. — Règlement intérieur de la Maison du combattant et des associations du 19<sup>e</sup> arrondissement applicable à compter du 24 novembre 2008.

### 1) Objet de la Maison des associations :

La Maison du combattant et des associations du 19<sup>e</sup> arrondissement, située 20, rue Edouard Pailleron, est un lieu de soutien et de développement de la vie associative dans l'arrondissement. Elle informe le public sur la vie associative. Elle accompagne, conseille les associations, leur propose des formations. Elle facilite l'organisation d'événements, d'échanges ou de rencontres destinés aux associations, ou permettant d'assurer leur promotion auprès du public.

Elle propose aux associations, régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, différents services :

— la domiciliation ;

— la réception de leur courrier ;

— la mise à disposition de 4 bureaux de travail, et d'une salle de réunion (d'une capacité de 85 personnes) ;

— la mise à disposition d'une salle informatique, d'une salle de documentation et d'outils de reprographie.

Les services proposés aux associations régulièrement inscrites à la Maison du combattant et des associations du 19<sup>e</sup> arrondissement sont gratuits. Le papier pour les reproductions et les éditions est fourni par les associations utilisatrices.

### 2) Accès à la Maison par les associations :

La Maison du combattant et des associations est ouverte aux associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont la déclaration a été publiée au Journal Officiel,

— soit domiciliées à Paris, ayant un objet d'intérêt général ou d'intérêt public local et justifiant d'une activité régulière dans l'arrondissement,

— soit domiciliées dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, ayant un objet d'intérêt général ou d'intérêt public local.

Les services offerts sont principalement réservés à la vie administrative des associations. Des permanences associatives d'intérêt général peuvent également être proposées à titre gratuit et sans obligation d'adhésion à l'association organisatrice.

Pour s'inscrire à la Maison du combattant et des associations, l'association doit faire une demande motivée auprès de la Direction de la Maison des associations, par courrier du Président présentant les activités de l'association. Elle doit fournir les pièces administratives suivantes : le récépissé de la première déclaration en Préfecture (et les récépissés de déclaration de modification s'il y a lieu) ; la publication au Journal Officiel mentionnant la date de la création de l'association (et les publications de modification, s'il y a lieu) ; la copie des statuts paraphés par le président ; la liste à jour des membres du bureau ; le dernier rapport d'activité de l'association (ou un document de présentation des projets pour les associations récemment créées) ; l'attestation d'assurance de l'association en responsabilité civile.

Sur proposition de la Direction de la Maison des associations, la décision d'inscription est prise par le Maire de l'arrondissement.

L'inscription est valable pour un an, renouvelable par tacite reconduction sur production de l'attestation d'assurance à jour à la date du renouvellement.

### 3) Conditions générales d'ouverture :

La Maison du combattant et des associations du 19<sup>e</sup> arrondissement est ouverte du mardi au samedi.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

— Mardi, de 10 à 20 h,

— Mercredi, de 10 à 20 h,

— Jeudi, de 10 à 20 h,

— Vendredi, de 14 à 20 h,

— Samedi, de 10 à 18 h.

La Maison des associations est fermée au public trois semaines consécutives au mois d'août et une semaine au moment des fêtes de Noël.

En dehors des jours et des heures d'ouverture au public, les salles de réunion peuvent être réservées sur dépôt d'une demande auprès de la Direction. Les réservations font dans ce cas l'objet d'une convention entre les parties. Les salles de réunion ne sont pas accessibles avant 10 h et après 22 h 30.

#### 4) Hygiène et sécurité :

Comme tout espace public, la Maison des associations est un espace non-fumeur.

La vente de boisson ou de nourriture est interdite.

La consommation d'alcool est interdite, sauf dérogation accordée par la Direction de l'Etablissement. Il est interdit d'introduire des objets susceptibles de constituer une arme jusqu'à la 8<sup>e</sup> catégorie.

Les animaux sont interdits dans la Maison des associations, à l'exception des chiens des personnes non-voyantes.

Pour des raisons de sécurité, les salles de réunions ne peuvent être occupées au-delà de leur capacité d'accueil précisée par le présent règlement.

La Direction de la Maison des associations peut prendre toutes les mesures d'urgence de nature à protéger la sécurité des usagers et des personnels ainsi que l'intégrité des locaux, sous réserve du recours à la force publique pour expulser des personnes indésirables qui opposeraient une résistance à ses injonctions.

#### 5) Responsabilité des associations utilisatrices :

Les associations utilisatrices sont responsables des équipements mis à leur disposition et des personnes qu'elles introduisent dans les locaux.

Les associations s'engagent à respecter les obligations qui pèsent sur les organisateurs de réunion au regard des règles de sécurité incendie.

Elles répondent des pertes et détériorations de toute nature que leurs membres peuvent causer aux installations et aux matériels mis à leur disposition ainsi que des dommages ou accidents qu'ils sont susceptibles de causer à des tiers dans le cadre des dispositions légales.

Elles ne peuvent rendre la Ville de Paris et le personnel des Maisons des associations responsables des vols, accidents, incidents de toute nature, sauf faute avérée imputable à la Ville de Paris.

Tout usager qui pénètre dans les locaux sans autorisation formelle d'un membre de l'association ou de l'administration engage sa pleine et entière responsabilité.

#### 6) Conditions particulières d'utilisation des équipements et services de la Maison du combattant et des associations du 19<sup>e</sup> arrondissement :

##### 6.1 Boîtes aux lettres et casiers de rangement :

L'attribution d'une boîte aux lettres (domiciliation postale) ou d'un casier peut être consentie pour une durée de un an renouvelable.

Les boîtes aux lettres peuvent être partagées entre plusieurs associations. Chaque association est tenue de réaliser à ses frais, en cas de perte, la reproduction de la clef attribuée.

##### 6.2 Domiciliation :

La domiciliation (domiciliation du siège social de l'association) peut être consentie. La domiciliation est assujettie à la signature d'une convention.

##### 6.3 Les modalités de réservation des bureaux de travail et des salles de réunion :

Les associations régulièrement inscrites précisent dans leur demande de réservation l'objet, la durée de la réunion ainsi que

le nombre de personnes attendues. Les demandes sont traitées dans leur ordre d'arrivée, en fonction des disponibilités des salles. Pour les salles de réunion, toute demande de réservation hors horaires d'ouverture au public est déposée au plus tard 10 jours avant la date souhaitée.

##### 6.4 Les conditions d'utilisation des bureaux de travail :

Les bureaux de travail peuvent être réservés pendant les horaires d'ouverture au public, occasionnellement ou pour une durée hebdomadaire limitée, en fonction des demandes de l'ensemble des associations.

##### 6.5 Les conditions d'utilisation des salles de réunion :

Les organisateurs de la réunion se chargent de l'aménagement et de la remise en ordre de la salle mise à leur disposition.

##### 6.6 La salle informatique :

L'utilisation de la salle informatique nécessite une réservation. Un même poste de travail ne peut être utilisé au maximum que par deux personnes simultanément. Le demandeur doit justifier de l'appartenance du ou des utilisateur(s) à l'association réservataire.

##### 6.7 La reprographie :

Le photocopieur est mis à disposition des associations pour leurs besoins internes à raison de 300 copies par mois et par association maximum. Pour tout tirage supérieur, une autorisation doit être demandée à la Direction.

##### 6.8 L'affichage :

Tout événement associatif ayant lieu dans l'arrondissement peut être affiché par le personnel de la Maison des associations. Ce service est également ouvert aux associations non inscrites à la Maison des associations. La durée d'affichage est fonction de la date de l'événement.

##### 6.9 L'utilisation de la cuisine :

La cuisine du premier étage est réservée au personnel de la Maison des associations.

#### 7) Les manquements au règlement intérieur :

Constituent notamment des manquements au présent règlement intérieur les comportements suivants :

- la non-production de l'attestation d'assurance prévue à l'article 2,
- l'utilisation des équipements proposés pour des activités autres que celles prévues par le règlement ou pour des usages autres que celui qui est défini,
- le défaut d'annulation de réservation de salles ou de bureaux réitéré,
- la dégradation des locaux ou du matériel mis à disposition,
- le dépassement des capacités d'accueil des bureaux de travail et des salles de réunion,
- le non-respect des consignes de sécurité,
- les menaces contre les personnels de la Maison des associations,
- les menaces contre des usagers de la Maison des associations,
- l'agression verbale ou physique contre les personnels ou les usagers de la Maison des associations.

#### 8) Les sanctions applicables :

En cas de manquement constaté, les associations s'exposent aux sanctions suivantes :

- l'exclusion temporaire de l'usage de certains matériels ou équipements,
- l'exclusion définitive de l'usage de certains matériels ou équipements,
- l'exclusion temporaire de l'accès aux salles de réunion et/ou bureaux de travail,
- l'exclusion définitive de l'accès aux salles de réunion et/ou bureaux de travail,

- le retrait de domiciliation,
- l'exclusion temporaire de la Maison des associations,
- l'exclusion définitive de la Maison des associations.

Les exclusions temporaires sont proportionnelles à la gravité ou à la fréquence des faits reprochés. Elles vont d'une semaine à 6 mois.

Seuls des manquements graves ou répétés peuvent entraîner une mesure d'exclusion temporaire ou définitive de la Maison du combattant et des associations.

Les sanctions sont proposées par la Direction de la Maison des associations et prises par le Maire de l'arrondissement après avoir entendu l'association mise en cause.

#### 9) Conseil de Maison :

Il est créé un conseil consultatif de Maison destiné à donner son avis sur le fonctionnement de l'équipement.

Le Conseil de Maison est composé :

- de 10 représentants d'associations inscrites en Maison des associations ;
- de 5 représentants du Comité d'Animation du CICA ;
- du personnel de la Maison des associations ;
- du Maire de l'arrondissement ou de son représentant ;
- de l'élu en charge de la vie associative.

Le Conseil de Maison est présidé par le Directeur ou la Directrice de l'établissement. Il se réunit à son initiative, au minimum deux fois par an, et chaque fois que nécessaire. Un appel à candidature est organisé tous les deux ans auprès des associations régulièrement inscrites. La désignation des associations membres du Conseil s'effectue par élection, à la majorité simple des suffrages exprimés.

#### 10) Publicité du règlement :

Le règlement intérieur est publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et affiché dans la Maison des associations.

Un exemplaire du règlement intérieur est remis à chaque association utilisatrice au moment de son inscription.

## VILLE DE PARIS

### Désignation d'Adjoints au Maire de Paris et d'une Conseillère de Paris au Conseil d'Administration de l'Association Shanghai 2010.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu la délibération DDEE 2008-170 des 24 et 25 novembre 2008 approuvant la création de l'Association Shanghai 2010 ;

Vu les statuts de l'Association Shanghai 2010, et notamment son article 8 ;

Arrête :

Article premier. — Mme Anne HIDALGO, Première Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme et de l'architecture,

— M. Christian SAUTTER, Adjoint au Maire chargé de l'emploi, du développement économique et de l'attractivité internationale,

— M. Pierre SCHAPIRA, Adjoint au Maire chargé des relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie,

— Mme Geneviève BERTRAND, Conseillère de Paris, sont désignés au Conseil d'Administration de l'Association Shanghai 2010.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 17 décembre 2008

Bertrand DELANOË

### Attribution de la dénomination « Jardin d'Erevan » à l'espace vert situé dans le prolongement du Mémorial du génocide arménien, cours de la Reine à hauteur de la place du Canada, à Paris 8<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, publiques et privées ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du 6 octobre 2008 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2008 DEVE 158 en date des 20 et 21 octobre 2008 relative à l'attribution de la dénomination « Jardin d'Erevan » à l'espace vert situé dans le prolongement du Mémorial du génocide arménien, cours de la Reine à hauteur de la place du Canada (8<sup>e</sup>) ;

Vu le rapport de la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ;

Arrête :

Article premier. — La dénomination « Jardin d'Erevan » est attribuée à l'espace vert situé dans le prolongement du Mémorial du génocide arménien, cours de la Reine à hauteur de la place du Canada (8<sup>e</sup>).

Art. 2. — La Directrice de l'Urbanisme et la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et dont la copie sera adressée, d'une part, à M. le Chef des Services Fiscaux, Directeur des Services Fonciers de Paris (service du cadastre) et, d'autre part, à chacun des services intéressés des administrations concernées.

Fait à Paris, le 8 décembre 2008

Bertrand DELANOË

### Arrêté constitutif de la régie d'avances (régie DICOM) à la Direction de l'Information et de la Communication.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2001 SGCP 1 du 25 mars 2001 autorisant le Maire de Paris à créer des régies comptables en application de l'article L. 2122-22, alinéa 7 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'une régie d'avances en vue d'assurer le paiement de menues dépenses ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 26 novembre 2008 ;

Arrête :

Article premier. — A compter du 15 janvier 2009, est instituée une régie d'avances à la Direction de l'Information et de la Communication, Sous-Direction des Services Généraux.

Art. 2. — Cette régie est installée au Bureau des Affaires Financières et des Marchés Publics — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 44 19.

Art. 3. — La régie paie les dépenses suivantes imputées comme suit au budget de fonctionnement de la Ville de Paris :

Rubrique 023 : Information et communication :

— Nature 60623 — Alimentation

— Nature 60632 — Petits équipements (alarme, cadres pour expo...)

— Nature 6064 — Fournitures (rubans, filmolux pour les salons...)

— Nature 6068 — Autres fournitures (eau déminéralisée pour copieur couleur du service photo)

— Nature 6182 — Documentation (journaux, livres)

— Nature 6251 — Voyages et déplacements (tickets de métro).

Art. 4. — Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées en numéraire.

Art. 5. — Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualités à la Recette Générale des Finances de Paris.

Art. 6. — Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à deux cent cinquante euros (250 €).

Art. 7. — Le régisseur verse auprès du Chef du Bureau des Affaires Financières et des Marchés Publics, les pièces justificatives de dépenses, dans le délai maximum d'un mois à compter de la date du paiement de ces dépenses.

Art. 8. — Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Art. 9. — Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Art. 10. — Les mandataires suppléants percevront une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Art. 11. — Le Chef des Affaires Financières et des Marchés Publics et son Adjoint agissant ès qualités par délégation du Maire de Paris sont chargés de la remise du service, de la surveillance des opérations du contrôle des justifications de dépenses et de l'émission des propositions de mandatement correspondantes.

Art. 12. — La Directrice de l'Information et de la Communication et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 13. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;

— à M. le Directeur des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Direction de l'Information et de la Communication — Sous-Direction des Services Généraux — Bureau des Affaires Financières et des Marchés Publics ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 12 décembre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Sous-Directeur des Services Généraux*

Jean-Marie ACKER

**Habilitation de certains agents de la Sous-Direction du Permis de Construire à constater par procès-verbaux les infractions relevant de leur domaine de compétence. — Modificatif.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code des communes, notamment son article L. 412-18 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2512-13 et L. 2512-16 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 160-4, L. 460-1, L. 480-1 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment son article L. 116-2 ;

Vu le Code de l'environnement, Livre V - Titre VIII - Chapitre unique, relatif à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes — articles L. 581-1 et suivants et R. 581-1 et suivants ;

Vu le Code de la route, Livre IV - Chapitre VIII - article R. 418-1 à R. 418-9 relatif à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes visibles des voies ouvertes à la circulation publique ;

Vu le règlement de la publicité et des enseignes à Paris du 7 juillet 1986 modifié ;

Vu le règlement des étalages et des terrasses installées sur la voie publique du 27 juin 1990 modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 1977 relatif aux ouvrages d'aménagement extérieur des constructions ;

Vu l'arrêté municipal du 26 mai 2003 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2002, portant réforme des structures générales de la Ville ;

Vu l'arrêté municipal du 24 juin 2003 rattachant le Service de la Publicité et des droits de Voirie à la Direction de l'Urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal du 28 septembre 2004 adoptant la réorganisation de la Sous-Direction du Permis de Construire et sa nouvelle appellation de Sous-Direction du Permis de Construire et du Paysage de la Rue ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2005 habilitant certains agents de la Sous-Direction du Permis de Construire et du Paysage de la Rue à constater par procès-verbaux les infractions :

- au Code de l'urbanisme,
  - à la police de conservation du domaine public, fixées par le Code de la voirie routière, notamment son article L. 116-2,
  - au Code de l'environnement, Livre V - Titre VIII - Chapitre unique, relatif à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes, articles L. 581-1 et suivants et R. 581-1 et suivants,
  - au Code de la route, Livre IV - Chapitre VIII - article R. 418-1 à R. 418-9 relatif à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes visibles des voies ouvertes à la circulation publique,
  - au règlement de la publicité et des enseignes à Paris du 7 juillet 1986 modifié,
  - au règlement des étalages et des terrasses installées sur la voie publique du 27 juin 1990 modifié,
  - à l'arrêté préfectoral du 28 février 1977, relatif aux ouvrages d'aménagement extérieur des constructions ;
- Sur la proposition de la Directrice de l'Urbanisme ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté municipal du 8 avril 2005 portant habilitation de certains agents de la Sous-Direction du Permis de Construire à constater par procès-verbaux les infractions relevant de leur domaine de compétence est modifié comme suit :

- *Ajouter* : Mme Sylvie CORTOT, née LEWEZYK, secrétaire administratif de classe exceptionnelle et Mlle Ornella FUSEAU, secrétaire administratif de classe normale.
- *Supprimer* : M. Bernard TURPIN, ingénieur chef d'arrondissement, M. Charles DIONISI, secrétaire administratif de classe exceptionnelle et Mme Françoise RAUSS-RENAUD et M. Joseph LEROUX, secrétaires administratifs.

Art. 2. — La Directrice de l'Urbanisme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 décembre 2008

Bertrand DELANOË

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-101 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans la rue Jean-Jacques Rousseau, à Paris 1<sup>er</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25, R. 413-1 et R. 413-14 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 95-11310 du 21 août 1995, limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans certaines voies parisiennes ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public lors des traversées piétonnes, et notamment dans un tronçon de la rue Jean-Jacques Rousseau, à Paris 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Considérant qu'il convient de limiter la vitesse des véhicules à 30 km/h, compte tenu de la mise en place de ralentisseurs ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 95-11310 du 21 août 1995 susvisé, limitant la vitesse à 30 km/h dans certaines voies parisiennes est complété comme suit :

1<sup>er</sup> arrondissement :

— rue Jean-Jacques Rousseau : de la rue Saint-Honoré vers et jusqu'à la rue du Colonel Driant.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 décembre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjointe au Maire de Paris  
chargée des Déplacements,  
des Transports et de l'Espace Public*

Annick LEPETIT

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 4/2008-038 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Eugène Poubelle, à Paris 16<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique ouverte à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie rue Eugène Poubelle, à Paris 16<sup>e</sup>, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 5 janvier au 15 juin 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, du 5 janvier au 15 juin 2009 inclus dans la voie suivante du 16<sup>e</sup> arrondissement :

— Eugène Poubelle (rue) : des 2 côtés, sur toute la longueur.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 décembre 2008

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,  
Chef de la 4<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Daniel DECANT

**Direction des Ressources Humaines. — Nomination et titularisation d'ingénieurs des travaux de la Ville de Paris.**

Par arrêtés en date du 11 décembre 2008 :

— M. Jean-Luc LEFORT, technicien supérieur en chef à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, est nommé et titularisé ingénieur des travaux de la Ville de Paris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

— M. Patrice ROSSI, technicien supérieur en chef à la Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports, est nommé et titularisé ingénieur des travaux de la Ville de Paris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

— M. Pascal CORVEZ, technicien supérieur en chef à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, est nommé et titularisé ingénieur des travaux de la Ville de Paris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

— Mme Noëlle QUERU, technicienne supérieure en chef à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, est nommée et titularisée ingénieur des travaux de la Ville de Paris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**Direction des Ressources Humaines. — Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris par ordre de mérite au titre de l'année 2008 arrêtée après avis de la Commission Administrative Paritaire n° 13 dans sa séance du 10 décembre 2008.**

— M. Jean-Luc LEFORT

— M. Patrice ROSSI

— M. Pascal CORVEZ

— Mme Noëlle QUERU.

Liste arrêtée à 4 noms.

Fait à Paris, le 15 décembre 2008

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Mouvement de sous-directeurs à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.**

Par arrêtés du Maire de Paris en date du 16 décembre 2008,

Mme Claire DESCREUX, administratrice civile hors classe du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité et du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative est, à compter du 5 janvier 2009, nommée sur un emploi de Sous-Directeur de la Commune de Paris et affectée à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, en qualité de Sous-Directrice de l'Insertion et de la Solidarité, pour une durée de trois ans.

A compter du 5 janvier 2009, Mme Claire DESCREUX est mise, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Il est mis fin, à compter du 19 janvier 2009, aux fonctions de Sous-Directrice de l'Insertion et de la Solidarité, dévolues à Mme Marianne de BRUNHOFF, Sous-Directrice de la Commune de Paris, à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.

A compter de la même date, Mme Marianne de BRUNHOFF qui est maintenue sur un emploi de Sous-Directeur de la Commune de Paris est affectée à la Direction des Affaires Scolaires en qualité de Sous-Directrice de l'Action Educative et Périscolaire, pour une période de trois ans.

Mme Marianne de BRUNHOFF demeure, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours externe pour l'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes, ouvert à partir du 6 octobre 2008, pour 32 postes.**

1 — M. ANDREU Philippe

2 — M. AYADI Rida

3 — Mlle BARAN Delphine

4 — Mlle BERNARD Marie France

5 — Mlle BERNARDON Charlotte

6 — M. BERTIN Jean Baptiste

7 — Mlle BHALAT ZINGA Sandrine

8 — M. BODLENNER Hervé

9 — Mlle BOUANIKA Yamina

10 — M. BOULANGER Philippe

11 — M. BROSSARD Antoine

12 — Mme BULLIARD Céline

13 — Mme CAILLET LACARRIERE-DUPRAZ GRALLIER Sabine

14 — Mlle CAUBET Cécile

15 — Mlle CHALM Déborah

16 — Mlle CROISE Céline

17 — M. DAVOUST Jean Baptiste

18 — Mlle DE HARO Sandrine

19 — Mlle DE RANCOURT DE MIMERAND Pauline

20 — M. DUFOUR Julien

21 — M. DUVERNE Guillaume

22 — Mlle E SILVA Ana

23 — Mme FLORIN Valérie

24 — M. FONT CANTEROT-FONT Rafaël

25 — Mlle GENASI Faustine

26 — Mlle GEORGES Hélène

27 — Mlle GOUMON Christelle

28 — M. GUILLERAY Cédric

29 — Mlle GURVARDAR Aylin

30 — Mlle HERREYRE Nathalie

31 — Mlle HERVE LEROY-HERVE Christelle  
 32 — Mme JANVIER-LEMETAYER Valérie  
 33 — M. JOURDAIN Guillaume  
 34 — M. KABA David  
 35 — M. KAING Visal  
 36 — Mlle KAWALA Emmanuelle  
 37 — Mlle KHOUKHI Fatima  
 38 — M. KLAH Popo  
 39 — Mlle LABORDE Anne Maud  
 40 — M. LAFFITTE Pascal  
 41 — M. LAMLOUH Hatem  
 42 — Mlle LAURET Marie  
 43 — M. LAYOUNI Ahmed  
 44 — M. LE MORELLEC Joël  
 45 — M. LELOUP Christophe  
 46 — Mlle LEMAIRE Pascale  
 47 — M. LEOWSKI Valéry  
 48 — Mlle M FOUILLOU Marie France  
 49 — Mlle MANCEAU Anne Laure  
 50 — M. MARGAIRAZ Dominique  
 51 — M. MASFETY Julien  
 52 — Mlle MAURET MOREAU Laura  
 53 — M. MAYER Vincent  
 54 — Mlle METTE Aline  
 55 — Mme MONCEYRON-GUGLIELMO Sandy  
 56 — Mlle MORALES Amélie  
 57 — Mme MORITZ-GONNET Leila  
 58 — Mlle MULLER Catherine  
 59 — Mme NEGRE-CLARET Bénédicte  
 60 — Mlle NEIRINCK Nathalie  
 61 — Mlle NGUYEN Hélène  
 62 — Mlle NIKOU Emilie  
 63 — Mlle NOIZET Yaëlle  
 64 — M. NOT Julien  
 65 — Mlle OH Catherine  
 66 — Mme OUDRY Isabelle  
 67 — M. PADERNA Mehdi  
 68 — Mlle PAINT Isabelle  
 69 — Mlle PAMBOUKJIAN Anaïs  
 70 — M. PEGUILLAN Leif  
 71 — Mlle PEREIRINHA Sandrine  
 72 — M. PESSOT Ludovic  
 73 — Mlle PETIT Marie  
 74 — M. PETIT JEAN Herbert  
 75 — Mlle QUIVY Anne Gaëlle  
 76 — Mlle RENAULT Amandine  
 77 — M. RENAULT Gaëtan  
 78 — M. RENOARD Fabrice  
 79 — Mme RESCOURIO-GRANDJEAN Delphine  
 80 — Mlle ROMBALDI Marie  
 81 — M. ROSSI Alexandre  
 82 — Mlle ROUSSEAU Aurélie  
 83 — Mme RUEDY Anne Laure  
 84 — M. SANKAR David

85 — Mlle SEVE Jeanne  
 86 — M. SIMONNEAU David  
 87 — Mlle SKANDRANI Leila  
 88 — Mlle SOL Christelle  
 89 — Mlle THEVENON Claire France  
 90 — M. TOURRET Jean Gael  
 91 — Mlle TOUSSEUL Elodie  
 92 — M. TRUCHOT Grégory  
 93 — Mlle TRUCHY Elodie  
 94 — Mlle VANTOURNHOUDT Marion  
 95 — Mlle VIRATELLE Coralie  
 96 — M. VOSSAH Koffi  
 97 — Mlle YAMAMOTO Youlie.

Arrête la présente liste à 97 (quatre-vingt-dix-sept) noms.

Fait à Paris, le 11 décembre 2008

*Le Président du Jury*

Martial MEURICE

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours interne pour l'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes, ouvert à partir du 6 octobre 2008, pour 32 postes.**

1 — M. ALLAIN Eddy  
 2 — Mlle AMOR Malika  
 3 — M. BARILLET Loïk  
 4 — Mlle BATON Laure  
 5 — Mlle BGEY Julie  
 6 — Mlle BOIRE Catherine  
 7 — Mlle BOUHIA Hanane  
 8 — Mlle BOUSSOUAR Sabrina  
 9 — Mlle BOUTATA Sylvie  
 10 — Mlle BOUTELLAKA Nadia  
 11 — Mme BRIFAUT Myriam  
 12 — M. CASTANIER Laurent  
 13 — Mme CHEVALLIER-HENIQUE Cécile  
 14 — Mme CICCARELLO Maria Antonietta  
 15 — M. CROS Etienne  
 16 — Mlle DA SILVA Souhebat  
 17 — M. DANIEL Richard  
 18 — Mlle DERUEL Marie Astrid  
 19 — Mme DEVOUGE-MONESTIME Marianne  
 20 — Mme DIMITROVA Dessislava  
 21 — Mlle DROLET Emeline  
 22 — M. DUBOCQ Didier  
 23 — Mme DUBREIL-LE QUENVEN Gwenaëlle  
 24 — M. FAGGIANELLI Jean Charles  
 25 — Mlle FERAY Isabelle  
 26 — Mlle FERREIRA Sandra  
 27 — Mlle GARNIER Sylviane  
 28 — Mlle GAUTHIER Stéphanie

- 29 — Mlle GUILLOU Solène  
 30 — Mlle JAGUENAUD Claire  
 31 — Mme LAM CHAMAYOU-LAM Thu Huong  
 32 — Mlle LAM Thao  
 33 — Mme LE CLEUZIAT-GIGUET Bérangère  
 34 — Mlle LE DREAU Hélène  
 35 — M. LEGER Willy  
 36 — Mlle LOUBANE Sadia  
 37 — M. MAHE Jean François  
 38 — Mme MARGUERITE-CLAIN Marie  
 39 — Mlle MARIOTTI Nadia  
 40 — M. MENAA Morad  
 41 — Mme MISCAWI-ESTELLA Josiane  
 42 — Mlle MOCOTEGUY Marie Thérèse  
 43 — Mme MOGENTALE-KOLODKA Nadine  
 44 — M. MOISAN Erick  
 45 — M. MONDON Arnaud  
 46 — Mme MONTECALVO-ORTS Christelle  
 47 — M. MONToux Philippe  
 48 — Mlle MORIN Michèle  
 49 — Mme MOURTIER-BOISSAVY Catherine  
 50 — M. PAULIAN Joël  
 51 — Mlle PEPE Béatrice  
 52 — Mlle PETIT Céline  
 53 — M. PETIT Laurent  
 54 — Mlle PHILETAS Cleis  
 55 — Mlle PHILIPPE Christelle  
 56 — M. PICAS Henri  
 57 — M. PIN LECAS-PIN Richard  
 58 — Mlle PONS Stéphanie  
 59 — Mme RECHARD-SONNTAG Céline  
 60 — M. REGAUDIE DE GIOUX Alain  
 61 — Mlle REY Evelyne  
 62 — Mme RIBEIRO-PACHECO Edite  
 63 — M. ROUGIER Nicolas  
 64 — M. RUFFAULT Jean Fernand  
 65 — M. SAKO Ousmane  
 66 — Mlle SAYEG Linda  
 67 — M. TEZA Camille  
 68 — Mme THAYALAN-DUDEK Ewa  
 69 — Mlle TRICHET Céline  
 70 — Mme VARICHON Sylvie  
 71 — M. VIALANE Stéphane  
 72 — Mlle WAGNER Valerie  
 73 — Mlle WEBER Nathalie  
 74 — Mme WERY-MARTINEZ Delphine.
- Arrête la présente liste à 74 (soixante-quatorze) noms.

N.B. : Les candidats n'ayant pas fourni un état des services publics accomplis au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (au moins 4 ans) sont priés de le faire le plus rapidement possible et ce au plus tard le 26 décembre 2008.

Fait à Paris, le 9 décembre 2008  
*Le Président du Jury*  
 Didier CAULAY

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve orale d'admission du troisième concours pour l'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes, ouvert à partir du 6 octobre 2008, pour 16 postes.**

- 1 — Mlle BAT Michèle  
 2 — M. BAUD Pierre  
 3 — Mlle CALVO Patricia  
 4 — Mlle DENHEZ Laurence  
 5 — M. HERMET Franck  
 6 — Mme LOIRET-CAPITANI Vanessa  
 7 — Mlle LOIZZO Catherine.
- Arrête la présente liste à 7 (sept) noms.

Fait à Paris, le 9 décembre 2008  
*Le Président du Jury*  
 Didier CAULAY

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats admis à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe de la Commune de Paris, ouvert à partir du 24 octobre 2008.**

- 1 — M. Rémi VERNAT  
 2 — Mlle Laurence COQUELIN  
 ex aequo — M. Stéphane FILLON  
 4 — Mme Nicole LANG  
 5 — M. Michaël BONNIN  
 6 — M. Marcel HABAINOU  
 7 — M. Michaël KONY  
 8 — M. Stéphane ARNAUT.
- Arrête la présente liste à 8 (huit) noms.

Fait à Paris, le 15 décembre 2008  
*Le Président du Jury*  
 Rémy VIENOT

**Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat déclaré reçu au concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris — grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe — dans la spécialité maintenance des bâtiments, ouvert à partir du 13 octobre 2008, pour trois postes.**

- 1 — M. VOISIN Christophe.
- Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 16 décembre 2008  
*Le Président du Jury*  
 José ANGELIN

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris — grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe — dans la spécialité maintenance des bâtiments, ouvert à partir du 13 octobre 2008, pour quatre postes auxquels s'ajoutent deux postes non pourvus au titre du concours externe.**

- 1 — M. RONCO Nicolas
- 2 — M. LORTAL Lionel
- 3 — M. POSTIC Gilles
- 4 — M. FONTAINE Abel
- 5 — M. BAILET Laurent
- 6 — M. OSSARD Jean.

Arrête la présente liste à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 16 décembre 2008

*Le Président du Jury*

José ANGELIN

**Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat déclaré reçu au concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris, grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, dans la spécialité électrotechnicien, ouvert à partir du 13 octobre 2008, pour quinze postes.**

- 1 — M. DIOUMANARA Adama.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 17 décembre 2008

*Le Président du Jury*

Michel LEFEVRE

**Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat déclaré reçu au concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris, grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, dans la spécialité électrotechnicien, ouvert à partir du 13 octobre 2008, pour quinze postes.**

- 1 — M. VIGEE Sébastien.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 17 décembre 2008

*Le Président du Jury*

Michel LEFEVRE

**Direction des Ressources Humaines. — Nom de la candidate reçue à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de la Commune de Paris, ouvert le 22 octobre 2008, pour six postes.**

Mlle Lucette LAMAIN.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 17 décembre 2008

*La Présidente du Jury*

Nicole DARRAS

**VILLE DE PARIS  
DEPARTEMENT DE PARIS**

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation des membres du bureau de vote central de la Commune et du Département de Paris chargés de recueillir, lors du scrutin des 8 et 9 janvier 2009, les votes émis à l'occasion des élections générales des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires.**

Le Maire de Paris,

et Maire de Paris, Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 16 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 106 des 17, 18 et 19 décembre 2007 fixant les compétences, la composition et les règles de fonctionnement des Commissions Consultatives Paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires de la Commune et du Département de Paris ;

Vu les arrêtés du 13 juin 2008 relatifs à l'organisation des élections aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la note de service du 17 juin 2008 relative aux élections générales des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires de la Commune et du Département de Paris ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale, Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le Directeur des Ressources Humaines est désigné pour présider le bureau de vote central prévu à l'article 7 des arrêtés des 13 juin 2008. Le Directeur Adjoint chargé de la Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines est chargé de suppléer, en tant que de besoin, le Directeur des Ressources Humaines à la présidence du bureau de vote central du scrutin des 8 et 9 janvier 2009.

Art. 2. — Sont également désignés en qualité d'assesseurs au bureau de vote central :

**Gestion Ressources Humaines***Assesseurs :*

- M. Jean-Pierre ARNAULT
- Mme Chrystel CARISTAN
- M. Francis COMBAUD
- Mme Chantal ETIENNE
- M. Jacques GASNIER
- Mme Marie-Noëlle HARBORG
- Mme Marie-Pierre JEANNIN
- Mme Denise LEPAGE
- Mme Françoise LILAS
- M. Jean-Jacques MALFOY
- Mme Pascale MIMOUN
- Mme Sophie OLLIVIER
- Mme Nathalie TOULUCH
- M. Jean Christian VALENTIN
- M. Régis VIECELI.

**Direction des Ressources Humaines***Assesseurs :*

- Mme Claudine GRAINDORGE
- Mme Frédérique MARECHAL.

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement***Assesseurs :*

- Mme Habibata BARRY
- M. David BELLECHASSE
- Mme Guylaine GONZALVES
- M. Christian JONON
- M. Emmanuel LEFEVRE
- M. Claude ROYER
- Mme Hayate SAHRAOUI
- M. Fabien THOUEMENT
- Mme Renée VITTE
- Mme Passima Prudence VOGEL.

**Direction des Familles et de la Petite Enfance***Assesseurs :*

- Mme Catherine BALACEY
- Mme Christine CHAUVEAU
- Mme Fanny CHAZOTTE
- Mme Maria DA COSTA PEREIRA
- Mme Marie-Claire DUQUESNOY
- Mme Laurence DURET.

**Direction de l'Information et de la Communication***Assesneur :*

- M. Raoul COMTE.

**Direction de la Jeunesse et des Sports***Assesseurs :*

- M. Jean-Louis ALLIAGA
- M. Alain DREUX
- M. Félix KAMTE
- M. Robert KUCA
- M. Christian PIGAGLIO
- M. Roger PIRON.

**Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé***Assesseurs :*

- M. Bruno CORDONNIER
- Mme Marielle TEMPORAL.

**Direction des Affaires Culturelles***Assesneur :*

- M. Christian TAMBY.

**Direction de la Propreté et de l'Eau***Assesseurs :*

- M. Frédéric AUBISSE
- M. Patrick AUFFRET
- M. Christian BARBET
- M. Gérard BARBET
- M. Daniel BECOURT
- M. Didier CHRUSCICKA
- M. Christophe DENIZET
- M. Michel FOUACHE
- M. Jacky MARTIN
- Mme Nicole MASSE
- M. Vincent MELEUC
- M. Olivier MONSINJON
- M. Georges POTHIN
- M. Dominique RENAUDIN
- M. Jean VANDERSTOCKEN
- M. Didier VEYSSIERE
- M. Michel VEYSSIERE.

**Direction du Patrimoine et de l'Architecture***Assesneur :*

- M. Christian LANTRAIN.

**Direction des Affaires Scolaires***Assesseurs :*

- M. Laurent BOUJU
- Mme Gisèle KADJO
- M. Jean-François LAFOND
- Mme Fatma LAHOUARI
- Mme Frédérique LAIZET
- Mme Nathalie LEGRAND
- M. Stéphane RUFFIN
- Mme Yvette VERGER
- Mme Corinne VERHUELLE.

**Direction de la Prévention et de la Protection***Assesseurs :*

- Mme Mireille MABILEAU
- M. Raphaël RAMOS.

**Direction de la Voirie et des Déplacements***Assesneur :*

- M. Dominique AUDIOT.

**Secrétariat Général du Conseil de Paris***Assesneur :*

- M. Philippe CHATILLON.

Art. 3. — La Secrétaire Générale, Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 décembre 2008

Pour le Maire de Paris  
et Maire de Paris, Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation des membres des centres de vote de la Commune et du Département de Paris chargés de recueillir, lors du scrutin des 8 et 9 janvier 2009, les votes émis à l'occasion des élections générales des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires.**

Le Maire de Paris,  
et Maire de Paris, Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 16 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 106 des 17, 18 et 19 décembre 2007 fixant les compétences, la composition et les règles de fonctionnement des Commissions Consultatives Paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires de la Commune et du Département de Paris ;

Vu les arrêtés du 13 juin 2008 relatifs à l'organisation des élections aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires de la Commune et du Département de Paris ;

Vu la note de service du 17 juin 2008 relative aux élections générales des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires de la Commune et du Département de Paris ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale, Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme membres des centres de vote de la Commune et du Département de Paris chargés de recueillir, lors du scrutin des 8 et 9 janvier 2009, les votes émis à l'occasion des élections générales des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires et aux Commissions Consultatives Paritaires :

CENTRE DE VOTE N° 01A  
Salle Jean-Jacques Alphand  
40, rue du Louvre, 75001 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— M. Serge CHARRIEAU, attaché d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

— Mme Dolores DARGAISSE, agent supérieur d'exploitation  
— Mme Catherine POIRIER, attachée principale d'administrations parisiennes.

*Assesseurs :*

— M. Thierry ALFRED  
— M. Nino AZRIA  
— Mme Marie-Hélène BERARD  
— M. Eugène BIKANDU-NZAU  
— Mme Juliette BISSON  
— M. Pascal CALAMIER  
— M. Fernel CHARENTE  
— M. Bruno COHEN  
— Mme Frédérique EVRARD  
— Mme Carole FOFANA DUPAU  
— Mlle Nathalie GUIGNON  
— M. André LAVILLE  
— Mlle Jocelyne MATHIAS  
— M. Gérald PRUNIER  
— M. Alain RINCOURT  
— Mlle Laurence VIDALENC.

CENTRE DE VOTE N° 03A  
Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement  
Salle Bretagne  
2, rue Eugène Spüller, 75003 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— Mme Sylvie TOTOLO, secrétaire administrative de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes.

*Président suppléant :*

— Mme Emmanuelle ETCHEVERRY, secrétaire administrative de classe normale d'administrations parisiennes.

*Assesseurs :*

— Mme Annick BAGLA  
— Mlle Marie-Pierre BARBANCHON  
— M. Kévin BERTIN  
— M. Fernand DOYELLE  
— M. Alain LECOEUR  
— M. Théodore LETUFF  
— M. Marius LIMIER  
— Mme Sophie OLLIVIER.

CENTRE DE VOTE N° 04A  
Direction des Affaires Culturelles  
Salle Jean Musy  
31, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— Mme Andrée NIVETTE, attachée principale d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

— Mme Marie-Hélène PILLORGET, attachée d'administrations parisiennes  
— M. Eric TATON, attaché d'administrations parisiennes.

*Assesseurs :*

— M. Jean-Francois BARGOT  
— Mme Monique DE SMET  
— M. Bertrand DROULERS  
— Mme Agnès DUTREVIS

- Mlle Nadine LEMOULE
  - Mme Pierrette PICART.
- Assesseur (élection CCP) :*
- M. Olivier DI PIZIO.

CENTRE DE VOTE N° 04C  
Centre de documentation  
Salle 137  
4, rue Lobau, 75004 Paris

**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

- M. Michel DES BOSCS, attaché d'administrations parisiennes.

*Président suppléant :*

- Mlle Morgane GARNIER, attachée d'administrations parisiennes.

*Assesseurs :*

- Mme Annaig ABDEMEZIANE
- Mme Odile BONVARLET
- M. Philippe BOUDIE
- Mme Amena CHOTIA
- M. Jean-Philippe COMBE
- M. Erik DUFOUIN
- M. Fabrice GRODOSKI
- Mlle Véronique PAGE
- M. Claude PARISINI
- M. Patrick QUILFEN
- M. Serge SELLIER
- M. Nadir TLAMSI
- M. Kamel YAHIAOUI.

CENTRE DE VOTE N° 04D  
DASCO  
Salle de conférences  
3, rue de l'Arsenal, 75004 Paris

**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

- Mlle Florence POUYOL, administratrice hors classe.

*Présidents suppléants :*

- Mme Agnès ARLET, attachée principale d'administrations parisiennes
- M. Frédéric POMMIER, attaché d'administrations parisiennes.

*Assesseurs :*

- M. Marc BARBE
- Mme Yvette JEANIN CICHON
- Mme Anne COUDERD
- M. David DE LIMA
- Mme Annie LE GALLOUDEC
- M. Bruno SANTELLI
- Mme Marie-Claude SEREMES
- M. Christian TAMBY
- Mme Chantal ETIENNE.

CENTRE DE VOTE N° 04E  
Salle 15109  
17, boulevard Morland, 75004 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

- Mme Annie BRETECHER, attachée principale d'administrations parisiennes.

*Président suppléant :*

- M. Alexandre PELTEREAU-VILLENEUVE, attaché d'administrations parisiennes.

*Assesseurs :*

- Mme Catherine BONNIN
- Mme Dominique BOULLE
- M. Sylvain COSKER
- M. Christophe GUETTE
- Mme Cécile LECOMTE
- M. Alain LHUILIER
- M. Hugues LOUSSERT
- Mme Chantal MILOUX
- M. Michel PION.

CENTRE DE VOTE N° 04G  
Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement  
Salle des Mariages  
2, place Baudoyer, 75004 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

- Mme Claire BURIEZ, attachée principale d'administrations parisiennes.

*Président suppléant :*

- Mme Dominique JUMEAU, secrétaire administrative de classe normale d'administrations parisiennes.

*Assesseurs :*

- Mlle Josiane COLIN
- Mme Régina DIAS REBELO
- M. André GESSET
- M. Frédéric GORGOL
- Mme Lucienne JEAN MARIE
- M. Olivier LEFAY
- M. Hervé LOISEL
- Mlle Agnès PASQUA.

CENTRE DE VOTE N° 04H  
Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement  
Salle des Mariages  
2, place Baudoyer, 75004 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

- Mlle Anne FORLINI, attachée d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

- M. Philippe GOROKHOFF, attaché principal d'administrations parisiennes
- M. Alain FLUMIAN, attaché principal d'administrations parisiennes.

*Assesseurs :*

- M. Patrick BERNIER
- Mlle Joëlle BONNET
- M. Francis BORREIL

- M. John BOURNE
- M. Philippe CHATILLON
- Mlle Christiane HIREP
- M. Luc JOUANNEAU
- Mme Lisiane LACLEF
- M. Fernand LEPIN
- M. Jean-Paul LOANGO BOELUA
- M. Patrice MALINGRE
- Mme Nicole MASSE
- M. Michel MINOTTE
- M. Stéphane PROUX
- M. Nicolas ROUGIER
- M. Alexandre THEVENOUX
- M. Didier VALENTIN.

CENTRE DE VOTE N° 05A  
Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement  
Salle Arago  
21, place du Panthéon, 75005 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

- M. Norbert COHEN, attaché d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

- Mme Gisèle FAURE, attachée principale d'administrations parisiennes
- Mlle Isabelle MURET, secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes.

*Assesseeurs :*

- Mlle Naouel ALCAIX
- M. Daniel BARBIER
- Mme Habibata BARRY
- M. Pascal BETTINI
- M. Juan Carlos DE ORBE
- Mme Marie-Claude FORDEBRAS
- M. Nasser HABHAB
- Mme Kheira LADJAL
- M. Christophe NEVEU
- M. Bertrand PESCHARD
- Mme Nicole PIERRE
- M. Guy REGNAUT
- Mlle Berthe SELLAM.

CENTRE DE VOTE N° 06A  
Centre Malraux  
112, rue de Rennes, 75006 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

- Mme Jacqueline BIRETTE, attachée d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

- M. Bernard JARRIGE, agent supérieur d'exploitation
- M. Eric PONS, ingénieur des travaux divisionnaire.

*Assesseeurs :*

- Mme Evelyne ARBOUN
- M. François Victor BOSSERT

- M. Jacques CHAMPAGNE
- Mme Arsenette CIULE
- M. Pascal COLOMBAT
- M. Didier DUCHENE
- Mme Eliane GAMBA
- Mlle Pascale GROJAN
- Mme Brigitte HERVET
- M. David LE POULARD
- M. Paul Francois NICOLAI
- Mme Bernadette PIRON
- M. François RONDEL
- M. Morel SAKO
- M. Jean-Claude SOULIER
- Mme Véronique TENDAARAYEN
- M. Michel VEYSSIERE.

CENTRE DE VOTE N° 07B  
Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement  
116, rue de Grenelle, 75007 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

- M. Olivier SOLER, attaché d'administrations parisiennes.

*Président suppléant :*

- Mlle Martine BOLLE, secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes.

*Assesseeurs :*

- Mme Agnès BARREIROS
- Mlle Valérie COEFFIER
- M. Philippe COLTEE
- Mlle Yasmina EL MOUSSAOUI
- Mme Olga FESCOURT
- M. Didier GAUTHIER
- M. Pierre GRALL
- M. Casimir KANOUKOUNOU
- Mme Nicole NOEL
- M. Joël PRADEL
- Mlle Séverine ROSEAU
- M. Christian SECQUEVILLE.

*Assesseeur (élection CCP) :*

- Mlle Ange TIAMA ZAHIRI.

CENTRE DE VOTE N° 08A  
Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement  
Salle des Pas Perdus  
56, boulevard Malesherbes, 75008 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

- M. Benoît BARATHE, attaché principal d'administrations parisiennes.

*Président suppléant :*

- Mme Nadine ROLAND, secrétaire administrative de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes.

*Assesseeurs :*

- M. Henri CAUDRON
- M. Mamadou DOUMBIA

- M. Sylvain GENTY
- M. Rodolphe GERVOISE
- M. Pascal LE GLOANNEC
- Mme Carole LEFEBVRE
- M. Henri MARCHO
- M. Jacky MARTIN
- M. Olivier MONSINJON
- M. Dominique NECHADI
- M. Dominique OBERHAUSER
- M. Laurent POIRIER
- M. Elhadj SAKHO.

*Assesneur (élection CCP) :*

- Mme Louisa DENNOUN.

CENTRE DE VOTE N° 09A

Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement

Salle du Conseil

6, rue Drouot, 75009 Paris

**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— Mme Hélène MORAND, attachée principale d'administrations parisiennes.

*Président suppléant :*

— Mme Solange CATTEAU, attachée d'administrations parisiennes.

*Assesneurs :*

- Mme Brigitte BOULEAU
- M. Djamel BOUZIDI
- M. Christophe DEL MONTE
- M. Hervé FRIEDMANN
- M. Jacques GASNIER
- Mme Claudette GUET
- M. Ephrem GUILLAUME
- M. Areski HEZAIMIA
- M. Luc MOUILLARD
- M. Boulla NIAKATE
- M. Thomas NICOLETTO
- Mme Nadine RABAHALLAH
- M. Fred RICECLA
- M. Frédéric ROOS
- M. Bakary SAID
- M. Philippe TOURNIER
- M. Jean-Philippe ZACHILLE.

CENTRE DE VOTE N° 10A

Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

Salle des Fêtes

72, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris

**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— M. Brice DUBOIS, attaché d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

— M. Jean-Noël VALLE, attaché principal d'administrations parisiennes

— Mme Liliane MAGDZIAK, secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes.

*Assesneurs :*

- M. Hicham ALOUGANE
- M. Mohamed BAKHTI
- M. Joël BENJAMIN
- M. Jean-Marc CANET
- Mme Nadine CHOULI
- M. Alain COL
- M. Bruno Pierre CORTES
- Mlle Mariane-Katia CUSTOS
- M. Benoît DELESALLE
- M. Abdellah EL GHAZI
- Mme Nathalie LEGRAND
- M. Christian LEROYER
- M. Pascal LOPEZ
- M. David MARCHAL
- M. Clément MILLOT
- Mme Jacqueline NORDIN
- M. Helios RADRESA
- Mme Annie RAPEAU
- M. Dominique RENAUDIN
- M. Sylvestre SOLEIL
- Mme Marie Brigitte TAILY
- M. Patrick TOSOLINI.

*Assesneurs (élection CCP) :*

- M. Mihinahadji MOINDJIE
- Mme Marie-Christine COMTE.

CENTRE DE VOTE N° 11A

Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement

Salle des Mariages

Place Léon Blum, 75011 Paris

**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— Mlle Agnès VACHERET, attachée principale d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

— Mme Mireille LE MOAN, attachée principale d'administrations parisiennes

— Mme Monique EYMARD, attachée principale d'administrations parisiennes.

*Assesneurs :*

- M. Liess BENMESBAH
- Mme Patricia BLASCO
- M. Didier BONFILS
- M. Yves BROCHERIEU
- Mlle Christine CAILLE
- M. Xavier CHARRIER
- Mme Claudine DJAN-DIOMANDE
- M. Alex EDOM
- Mme Véronique FAUVEL VOISINE
- M. Bernard LOYAU
- M. Hervé MAILLARD
- M. Vincent MELEUC
- Mme Sarah PENVERN
- Mme Guillaume PONCEAU
- Mme Désirée SOUTENARE

- M. Marc STEVENIN
- Mlle Marie-José TEBIB RACINE
- M. André TEYSSONNEYRE
- M. Hervé THEVENIN.

*Assesseur (élection CCP) :*

- Mme Lucie DOUTAU.

CENTRE DE VOTE N° 12C  
DPA  
Salle de réunion RDC  
98, quai de la Rapée, 75012 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— M. Vincent AGNUS, secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

— Mme Magali MARRAGOU, attachée d'administrations parisiennes

— M. Jean-Paul DOUGLAS, secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes.

*Assesseurs :*

- M. Fabien AIGOIN
- M. Patrick AMIABLE
- Mme Marie-Claude DEMESSINE
- Mme Sadia DJILLALI
- M. Serge GOUST
- Mme Birgit HILPERT
- Mme Marie-Pierre JEANNIN
- M. Thierry JEANNIN
- M. Pascal JUBERT
- M. Saber KERKENI
- Mme Katia KUNSTLER
- M. Jean-Yves MOORS
- Mme Denise NIGON
- Mme Marielle TEMPORAL.

CENTRE DE VOTE N° 12D  
Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement  
Salle des Fêtes  
130, avenue Daumesnil, 75012 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— Mlle Laurence FRANCOIS, attachée d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

— Mme Françoise FOUGERE, attachée d'administrations parisiennes

— M. Pierre LHOMME, secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes.

*Assesseurs :*

- M. Bruno ANDREZE-LOUISON
- M. Daniel BAUDE
- M. René BELLIA
- Mme Armelle CASSE
- M. Karim DADACHE
- M. Guillaume FLORIS
- M. Ivan GORBATKO

- M. Pierre JANOTS
- Mme Gisèle KADJO
- Mlle Fatma LAHOUARI
- M. Nicolas LEFEBVRE
- M. Thierry LOISEAU
- M. Jean-François MAILLOT
- Mme Marie-Claude MARTIN
- Mme Danielle MASSIAS
- Mlle Catherine MAULION-TRAILHOU
- Mme Yolène Edmonde MIDDLETON
- Mlle Pascale MIMOUN
- M. Peter ORGERIT
- M. Gérard ORY
- M. Joao Manuel PINHEIRO AUGUSTO
- M. David PLAYE
- M. Cédric SCHAEFFER.

CENTRE DE VOTE N° 12E  
Parc Floral  
Salle de réunion  
Route de la Pyramide, 75012 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— Mme Valérie SANTELLI, attachée d'administrations parisiennes.

*Président suppléant :*

— Mme Martine ALLAIN, secrétaire administrative de classe normale d'administrations parisiennes.

*Assesseurs :*

- Mlle Françoise BRIAND
- Mme Marie-Noëlle GUEGUEN
- M. Philippe IMBERT
- M. Marie Daniel LAUPEN
- M. Valéry LEULY.

CENTRE DE VOTE N° 12F  
Salle 309  
11, rue Audubon, 75012 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— Mme Sylvette BLANC, attachée principale d'administrations parisiennes.

*Président suppléant :*

— Mme Myriam Suzanne COLMONT, ingénieur des travaux divisionnaire.

*Assesseurs :*

- M. Gérard BARBET
- M. Eric BLIN
- M. Thierry CHAMINADE
- Mme Ida COHEN
- Mlle Isabelle DESCOS
- Mme Marie-Noëlle HARBORG
- Mme Béatrice HERVE
- M. Gervais MAROUS
- M. Jean-François VANNIERRE.

CENTRE DE VOTE N° 13C  
Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement  
Salle bleue  
1, place d'Italie, 75013 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— M. Jean-Jacques PAVIUS, attaché d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

— M. André MENNESSON, attaché principal d'administrations parisiennes

— M. Jean Richard LE NORMAND, ingénieur des travaux divisionnaire.

*Assesseeurs :*

— Mme Nathalie BARBAROUX  
— M. Frédéric BIHAN  
— M. Eric BORDIER  
— Mme Dominique BOUCHER  
— M. Xavier BOURRIER  
— M. Jean-Pierre CARITE  
— M. Benjamin CLOUDIUS  
— M. Timothée CUTMAN  
— M. Frank DESBENE  
— M. Lionel DI MARCO  
— M. Pierre DJIKI  
— M. Serge FROIDEVAUX  
— M. Jean-Bernard GUEUX  
— M. Thierry HUBSWERLIN  
— M. Gilbert LIMBOURG  
— Mme Mireille MABLEAU  
— Mlle Véronique MAIRE  
— Mlle Michèle MATTHEY JEANTET  
— Mme Elisabeth MAYAUD  
— Mme Patricia MILLON DEVIGNE  
— M. Jean-Claude MOINET  
— Mlle Sophie MORFOUESSE  
— M. Raphaël RAMOZ  
— M. Yves ROBILLARD  
— M. Michel ROSSIGNOL  
— Mme Corinne VERHULLE  
— M. Dominique VINCENTI.

CENTRE DE VOTE N° 14B  
Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement  
2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— M. Claude COQUART, administrateur hors classe.

*Présidents suppléants :*

— Mlle Fanny AZEMA, attachée principale d'administrations parisiennes

— M. Cédric HERANVAL-MALLET, administrateur V.P.

*Assesseeurs :*

— M. Bernard ALAND  
— M. Ahmed ALI  
— M. Adhuhar BACHIROU  
— Mme Catherine BALACEY  
— M. Harouna BATHILY  
— Mlle Amel BEJAOU

— M. Denis BUZENAC  
— M. Sylvain CERDAN  
— M. Mustapha CHABANE  
— Mme Joëlle CHRISTOPHE  
— M. Bruno CORDONNIER  
— M. Thierry DERIEUX  
— Mlle Christine DERVAL  
— M. Pascal DRUEZ  
— M. Pierre FAUQUET  
— M. Claude GAMEL  
— Mlle Marie-Yvonne JEANNE ROSE  
— Mlle Pascale LABARDE-BOIS  
— M. Philippe LEQUAIRE  
— M. Marc MAUPIN  
— M. Pierre MAURY  
— M. Olivier POISSY  
— Mme Gerty VIN.

*Assesseeur (élection CCP) :*

— M. Hubert BELISE.

CENTRE DE VOTE N° 15A  
Mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement  
Salle du Conseil partie public  
31, rue Pécelet, 75015 Paris

**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— Mlle Angéla LAMELAS, attachée d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

— Mlle Anne-Flore BRUNET, attachée d'administrations parisiennes

— M. Laurent CORBIN, ingénieur S.T.

*Assesseeurs :*

— M. Marcel CENIER  
— Mme Dominique DUMOULIN  
— M. Serge FERRER  
— Mlle Elisabeth GOBIN  
— Mme Muriel JAZERON  
— M. Christian LAQUAY  
— Mme Gaëlle LE PIRONNEC  
— M. Olivier LE BRETON  
— M. Patrick LECHAT  
— M. Eric LEDEME  
— M. Philippe LEMONNIER  
— M. Thierry LEPINEUX  
— M. Philippe LEQUAIRE  
— Mlle Maud MENDES DA COSTA  
— M. Bernard MICHAUT  
— M. Eric MIGDULA  
— M. Thierry MOATI  
— Mme Marie-Christine PAUC  
— M. Marc ROBERT  
— Mme Géraldine ROUSSEAU  
— M. Fabien THOUEMENT  
— Mme Nathalie TOULUCH-ODORICO  
— M. Maurice TYMEN.

## CENTRE DE VOTE N° 16A

## DEVE

Salle de réunion du SSTV  
1, avenue Gordon Bennett, 75016 Paris

**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009***Président titulaire :*

— M. Hervé PIGUET, ingénieur des travaux divisionnaire.

*Président suppléant :*

— M. Alain ARHUIS, attaché d'administrations parisiennes.

*Assesseeurs :*

— M. Jacques FARINOTTE

— Mlle Nicole LANG

— M. Franck LOUVET

— M. Olivier MICHOT

— M. Ngoc Hung NGUYEN.

## CENTRE DE VOTE N° 16B

Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement

Salle Marie de Régnier  
71, avenue Henri Martin, 75016 Paris

**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009***Président titulaire :*

— Mlle Judith HUBERT, attachée d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

— Mlle Gaëlle BITAUD, attachée d'administrations parisiennes

— Mme Françoise HOUVENAGHEL, attachée principale d'administrations parisiennes.

*Assesseeurs :*

— M. Alain ATTAB

— M. Yanick AVRIL

— Mlle Sylvie BARBESOLLE

— M. Christian BERGER

— M. Hugues BOUCQUEY

— Mme Catherine CHAPUS-LEMMENS

— Mme Maria DA COSTA PEREIRA

— M. Alain DREUX

— Mme Marie EKOLLO NKOUGOUROU

— M. Marc GEVIN

— M. Philippe GOISLARD

— Mme Mariette HIRBEC

— Mlle Frédérique LAIZET

— Mlle Marie-Claude PEDRON

— M. Patrick SARRAZIN

— M. Abdoulaye SISSOKHO

— Mme Laurence VINCENT

— Mme Maphira VOGEL.

*Assesseeur (élection CCP) :*

— M. Philippe FORT.

## CENTRE DE VOTE N° 16D

## DEVE

Local cafétéria  
Route de l'Hippodrome, 75016 Paris

**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009***Président titulaire :*

— M. Jean-Pierre LELIEVRE, agent supérieur d'exploitation.

*Président suppléant :*

— Mme Muriel MANSION, ingénieur des travaux.

*Assesseeurs :*

— M. David BELLECHASSE

— M. Patrice DECROZE

— M. Jean-Marc DOLHIN

— M. Claude JEANNOUTOT

— M. Sylvère PIERRE-GABRIEL.

## CENTRE DE VOTE N° 17A

Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement

Salle 24  
20 bis, rue des Batignolles, 75017 Paris

**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009***Président titulaire :*

— M. Félix DE VALOIS, attaché d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

— Mlle Elizabeth CHARPENTIER, attachée d'administrations parisiennes

— M. Dominique WATRIN, attaché d'administrations parisiennes.

*Assesseeurs :*

— M. Thierry ALLIZARD

— Mme Michelle BOTRAN

— M. William BOUFFE

— Mlle Pascale COCUET

— M. Gérard DEBBAH

— M. Mohamoud DJAMALIDINE

— M. Gilles EVRAS

— Mlle Christine GENEVEY

— Mme Dorise JOSEPH

— M. Pascal KADHEL

— M. Félix KAMTE

— Mme Ya KONE

— M. Pascal LECLERC

— M. Bernard LIARD

— Mlle Françoise LILAS

— M. Jean-François LONCHAMBON

— M. Jean-Jacques MANCEAUX

— Mme Marie-Line PODAN

— Mme Marisette ROLAND

— M. Patrice ROMANO

— Mme Béatrice ROUX BOUHROR

— M. Claude ROYER

— M. Bruno SAINT AMAND

— M. Philippe SERRE

— M. Dominique TASSIN

— M. Jean VANDERSTOCKEN.

CENTRE DE VOTE N° 18A  
Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement  
Salle des Fêtes  
1, place Jules Joffrin, 75018 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— M. Cyril AVISSE, attaché d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

— Mlle Natacha Ingrid TINTEROFF, attachée d'administrations parisiennes

— Mme Chantal LE BOUFFANT, assistante socio-éducative principale.

*Assesseeurs :*

— Mlle Sandrine BILLECARD

— M. Jérôme COBB

— Mme Corinne COMPERE

— M. Franck DARGOS

— M. Laurent DIOT

— Mme Anita DOMARD

— M. Jean-François LAFOND

— M. Marc MAITRE

— Mlle Frédérique MARECHAL

— Mlle Christiane MATEA ADAN

— Mme Edith MELISSE

— M. Marcel MININ

— Mlle Marie-Pierre NESKOVIC

— M. Guy Joël NZYENGUI

— Mme Sylviane PHILIPPE

— M. Philippe PIGUEL

— Mlle Valérie STEPHAN

— Mlle Angeline VALENTIN

— M. Farid VANESSE

— Mme Marie-Claude CHARPENTIER.

*Assesseeur (élection CCP) :*

— Mme Yamina MADI.

CENTRE DE VOTE N° 18B  
DPE  
Salle RDC n° 2  
58, rue Joseph de Maistre, 75018 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— M. Jean-François VINCENT, attaché principal d'administrations parisiennes.

*Président suppléant :*

— M. Alain FROMENT, attaché d'administrations parisiennes.

*Assesseeurs :*

— M. Nicolas BESSE

— M. Didier CHRUSCICKA

— Mlle Mélanie DEBUSSCHERE - MARTIN

— M. Olivier GOLDFARB

— M. Amar IDIRI

— M. Georges POTHIN

— M. Eduardo RODRIGUES.

CENTRE DE VOTE N° 19A  
DPE  
Salle n° 2  
17, rue Deleusseux, 75019 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— M. Patrick DELFOSSE, ingénieur des travaux divisionnaire.

*Président suppléant :*

— M. Stéphane LE BRONEC, ingénieur des travaux.

*Assesseeurs :*

— M. Marthe ISIMAT-MIRIN

— M. Pascal LAURENT

— M. Jean-Luc MARCHAND

— Mme Marie PELLETIER

— M. Henri PICAS

— M. Fred PLANTIER

— Mme Frédérique RETAUX.

CENTRE DE VOTE N° 19B  
DPE  
Salle polyvalente  
17, rue Radiguet, 75019 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— M. Jean FRANCESCONI, ingénieur des travaux.

*Président suppléant :*

— M. Bruno COVA, agent supérieur d'exploitation.

*Assesseeurs :*

— M. Marcel DEBON

— M. Abdoul DIALLO

— Mme Nelly FLEURIET

— M. Anthony GIAMI

— M. Emmanuel GOMER

— M. Frédéric HARDY

— M. Thierry MARRE

— M. Eric OUANNA

— M. Jacques POINT

— M. Garry VAL.

CENTRE DE VOTE N° 19D  
Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement  
5-7, place Armand Carrel, 75019 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

— M. José DASTUGUE, attaché principal d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

— M. Patrick ROGER VASSELIN, attaché principal d'administrations parisiennes

— M. Patrick NYOKAS, secrétaire administratif de classe normale d'administrations parisiennes.

*Assesseeurs :*

— M. Louis ANDRE

— M. Dominique AUDIOT

— M. Christian BARBET

— M. Lisbert BARCOT

— M. Michael BLANCHET

— M. Thierry BONUS

— M. Mohammed BOUFELJA

- Mme Patricia DUMESNIL
- M. Gauderic FAIVRE
- Mme Nunzia FERNANDES-CAMACHO
- M. Jean-Philippe FRANCON
- M. Fredy HADJADJ
- Mme Frédérique JACQUOT
- M. Jackie MAHE
- Mme Assia MANSEUR
- Mme Simone MARGUERITTE
- M. Tony OUIDIR
- M. Gilles PLOTON
- M. Thierry RAULIN
- Mme Lise SELISE
- M. Eric HABIB SERRAF
- Mme Dora VENGGER BARUCH
- Mlle Yvette VERGER.

CENTRE DE VOTE N° 20B  
Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement  
6, place Gambetta, 75020 Paris  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

- M. Bernard FAVAREL, attaché d'administrations parisiennes.

*Présidents suppléants :*

- Mme Françoise ARREDONDO, attachée principale d'administrations parisiennes
- M. Patrice DESROCHES, attaché d'administrations parisiennes.

*Assesseeurs :*

- M. Philippe AUJOUANNET
- Mme Barthélémy BONNIALY
- M. José CHRONE
- M. Didier CLEMENCEAU
- M. Yves DENAX
- M. Christophe DENIZET
- M. Jean-Paul GAIDO-DANIEL
- M. Jamal GUEMAT
- M. Christophe HARNOIS
- M. Papa Saly KANE
- Mlle Emmanuelle LAVANDIER
- M. Patrick LEROY
- Mlle Corinne MAUZAIZE
- Mme Christine MOREAU
- Mme Nadine NORMAND
- Mme Valérie PALOSSE
- Mlle Florence PINCHON
- Mme Marie Line PROMENEUR
- M. Nicolas SEGERS
- M. Bourahima SIDIBE
- M. Fabrice WALLE.

*Assesseeur (élection CCP) :*

- Mme Kankou CISSE.

CENTRE DE VOTE N° 21A  
Garage d'Ivry  
37, rue Victor Hugo, 94200 Ivry sur Seine  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

- Mlle Anne BORIES, attachée d'administrations parisiennes.

*Président suppléant :*

- M. Christian GASSELIN, agent supérieur d'exploitation.

*Assesseeurs :*

- M. Daniel BERNARD
- M. Fausto CATALLO
- M. Hervé DAILLEAU
- M. Saint Ange DENYS
- M. Filippo FAVARA
- M. Laurent HAMON
- M. Didier LABRUYERE
- M. Marc MERCIER-DELAGE
- M. Daniel PINEL
- M. Fabrice RIVIERE
- M. Abdslam SEGHIRI.

CENTRE DE VOTE N° 21B

Station d'épuration d'Achères, 78600 Maisons Laffitte  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

- Mme Isabelle QUINIO, ingénieur hyd. hyg.

*Président suppléant :*

- M. Alain DESLANDES, agent supérieur d'exploitation.

*Assesseeurs :*

- M. Jean-Claude BERTRAND
- M. Stéphane BROCHUS
- M. Alain LABOULAIS
- M. Thierry LANGLET
- M. Jean LUBIN.

CENTRE DE VOTE N° 21F

Centre de production horticole  
27, avenue de Fresnes, 94200 Rungis  
**Scrutin des 8 et 9 janvier 2009**

*Président titulaire :*

- M. Didier JACQUIN, ingénieur des travaux.

*Président suppléant :*

- M. Jean-Pierre LEHERQUIER, agent supérieur d'exploitation.

*Assesseeurs :*

- M. Marcel BAGOT
- M. Michel BAILLY
- M. Xavier COULANT
- M. Joann LE CHAIX.

Art. 2. — Chaque président (titulaire ou suppléant) de centre de vote est habilité à retirer à la boîte postale du bureau de poste correspondant au centre de vote dont il est responsable, les enveloppes de vote adressées par correspondance à ce centre de vote.

Art. 3. — Chaque agent désigné pour assurer la présidence d'un centre de vote établit la liste nominative des membres du centre de vote habilités à retirer à la boîte postale du bureau de

vote correspondant au centre de vote dont il est responsable, les enveloppes de vote adressées par correspondance à ce centre de vote.

Art. 4. — Le présent arrêté tient lieu d'autorisation d'absence pour les membres des bureaux de vote désignés à l'article premier.

Art. 5. — La Secrétaire Générale, Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 décembre 2008

Pour le Maire de Paris  
et Maire de Paris, Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

Pour la Secrétaire Générale,  
Directrice Générale des Services administratifs  
du Département de Paris

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

## DEPARTEMENT DE PARIS

### Compte administratif 2006 de l'Association « L'Elan Retrouvé » pour son Service d'Accompagnement à la Vie Sociale sis 18, rue Cadet, 75009 Paris. — Modificatif.

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la convention conclue le 19 janvier 2005 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association « L'Elan Retrouvé » pour son Service d'Accompagnement à la Vie Sociale sis 18, rue Cadet, 75009 Paris ;

Vu le compte administratif présenté par l'établissement pour l'année 2006 ;

Vu l'arrêté du compte administratif 2006 en date du 19 novembre 2008 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2008 est modifié comme suit :

« La participation du Département de Paris pour ses 43 ressortissants au titre de 2006 est de 258 461,94 € ».

Art. 2. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 9 décembre 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Directrice Générale de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

### Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s retenu(e)s après sélection des dossiers et autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'entretien avec le jury du concours public sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs — spécialité conseil en économie sociale et familiale — du Département de Paris (F/H), ouvert à partir du 8 décembre 2008, pour 10 postes.

- 1 — Mlle AGEE Tatiana
- 2 — Mme AUGER Sylvie
- 3 — Mlle BADER Marie Louise
- 4 — Mlle BERTE Astrid
- 5 — Mlle BOUCARD Amélie
- 6 — Mlle CANTIN Aurélie
- 7 — Mlle CHARLES BELAMOUR Laury
- 8 — Mlle COMPPER Aurélie
- 9 — Mlle DAVID Laury Claude
- 10 — Mlle DELORME Coralie
- 11 — Mme DIALLO-LECLERC Saunielle
- 12 — Mlle EL AMRANI Nadia
- 13 — Mlle FERRARI Alexandra
- 14 — Mlle FROT Cécile
- 15 — Mlle HASCOET Emilie
- 16 — Mlle HAUBERT Mélanie
- 17 — Mlle HEMONNOT Cécile
- 18 — Mme HOOREMAN-DOUCHEMENT Laurence
- 19 — Mme JONAH RATOLOJANAHARY-SEGUEIN CADICHE Sonia
- 20 — Mlle KELLER Claire
- 21 — Mlle LABROSSE Anais
- 22 — Mlle LACOMME Camille
- 23 — Mlle LE POTIER Karen
- 24 — Mlle MANGIN Séverine
- 25 — Mme MARTINEZ-VERTUEUX Sophie
- 26 — Mlle PERRON Marlène
- 27 — Mlle PIGET Camille
- 28 — Mme POITAYA-ANTOINE Marie Noeline
- 29 — Mlle PORTEJOIE Stéphanie
- 30 — Mme ROULLAND-SZPAK Sandrine
- 31 — Mlle ROUXEL Nathalie
- 32 — Mme SAIDI-SIDALI Ilham
- 33 — Mlle SAINT PIERRE Agnes
- 34 — Mme SOUIL-EYMARD Caroline
- 35 — Mlle TALON Amandine
- 36 — Mlle TARQUIN Sophie
- 37 — Mme TEIXEIRA DIAS-DA SILVEIRA Sandrine
- 38 — Mlle THOMAS Johanna
- 39 — Mlle TOURTE Lucie
- 40 — Mlle VERDEILLE Anne
- 41 — Mlle ZAPATA Isabelle.

Arrête la présente liste à quarante et un (41) noms.

Fait à Paris, le 12 décembre 2008

*La Présidente du Jury*

Louisa YAHIAOUI

## ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

### Arrêté directeur n° 2008-0296 DG portant délégation permanente de signature aux directeurs d'hôpitaux, de groupes hospitaliers, de services généraux et au directeur des affaires générales. — Modificatif.

Le Directeur Général  
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article L. 6143-7, R. 6143-38, R. 6147-1 et D. 6143-33 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 2006-0311 DG du 19 octobre 2006 modifié, donnant délégation permanente de signature aux directeurs d'hôpitaux, de groupes hospitaliers, de services généraux et au directeur des affaires générales ;

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté directeur n° 2006-0311 DG du 19 octobre 2006 susvisé est modifié comme suit :

— Hôpital Bichat-Claude Bernard :

- M. KASSEL, directeur intérimaire à compter du 17 novembre 2008.

— Hôpital Paul Brousse :

- Mme JACQUES, directrice à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

— Hôpital Jean Verdier :

- M. VERRIELE, directeur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté directeur n° 2006-0311 DG du 19 octobre 2006 susvisé est modifié comme suit :

— Hôpital Ambroise Paré :

- Mme CARPENTIER, directeur adjoint ;
- Mme FOURRIER, directeur adjoint ;
- Mme LEMAIRE, directeur adjoint ;
- Mme MILLIET de FAVERGES, directeur adjoint ;
- Mme TALNEAU, attaché d'administration ;
- Mme ETORE, attaché d'administration ;
- Mme VERDIER, coordinatrice générale des soins ;
- M. STAHL, ingénieur en chef ;
- M. BELHANINI, ingénieur principal.

— Hôpital Beaujon :

- Mme MICAELLI-FLENDER, directeur adjoint ;
- Mme FAVREL-FEUILLADE, directeur adjoint ;
- M. DOMAIN, directeur adjoint ;
- M. ORMANCEY, directeur adjoint ;
- Mme CHAMPENOIS, directrice des soins ;
- M. GORZA, ingénieur en chef ;
- Mme DEFRENNE, ingénieur subdivisionnaire ;
- M. GAVARY, attaché d'administration.

— Hôpital Bichat - Claude Bernard :

- Mme WARNIER, adjointe au directeur ;
- M. LAURET, directeur adjoint ;
- Mme CORDIER, directeur adjoint ;
- M. DRIVET, directeur adjoint ;
- M. LEVRIER, directeur adjoint ;

- M. ITTY, directeur adjoint ;
- Mme CACHIN, attaché d'administration ;
- Mme ALBRECHT, attaché d'administration ;
- Mme MACHON, adjoint des cadres hospitaliers ;
- Mme GUERAUD, directrice des soins.

— Hôpital Saint-Antoine :

- M. CALMES, adjoint au directeur ;
- M. LAGIER, directeur adjoint ;
- Mme LATGER, directeur adjoint ;
- M. PELLE, directeur adjoint ;
- Mme FIORI, attaché d'administration ;
- M. RAOUI, attaché d'administration ;
- Mme BEAUCHAMP, adjoint des cadres hospitaliers ;
- M. MORENVAL, ingénieur hors classe.

— Hospitalisation à domicile :

- M. MAILLARD, directeur adjoint ;
  - Mme HANNO, directeur adjoint ;
  - M. RAINON, attaché d'administration ;
  - Mme ROBIN, adjoint des cadres hospitaliers.
- Service central des ambulances et sécurité, maintenance et services :
- Mme BERNICOT, directeur adjoint ;
  - M. LANDRY-BRASSENX, attaché d'administration.

Art. 3. — Le Secrétaire Général, les directeurs des hôpitaux concernés et le Directeur du service central des ambulances, sécurité, maintenance et services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 décembre 2008

Benoît LECLERCQ

## PREFECTURE DE POLICE - SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE DE PARIS

### Arrêté n° 2008-00840 portant abrogation du renouvellement de l'habilitation du service de surveillance et de sécurité du Sénat pour les formations aux premiers secours.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2512-17 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié, relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié, relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

Vu le décret n° 2006-237 du 27 février 2006 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 1992 modifié, relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 2003 relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 2 » ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 » ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

Vu la demande du 24 novembre 2008 présentée par le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général de la Zone de Défense de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'habilitation accordée au service de surveillance et de sécurité du Sénat pour les formations aux premiers secours dans le Département de Paris est retirée.

Art. 2. — L'arrêté préfectoral n° 2008-00698 du 13 octobre 2008 est abrogé.

Art. 3. — Le Préfet, Secrétaire Général de la Zone de Défense de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs du Département de Paris » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 décembre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
Pour le Préfet,  
Secrétaire Général de la Zone de Défense  
*Le Chef du Service Protection des Populations*  
Serge GARRIGUES

**Arrêté n° 2008-00852 portant habilitation de la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France pour les formations aux premiers secours.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2512-17 et L. 2521-3 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié, relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié, relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

Vu le décret n° 2006-237 du 27 février 2006 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile, notamment son article 12 ;

Vu le décret 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 1992 modifié, relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 2003 relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 » ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

Vu la demande du 30 septembre 2008 présentée par le chef de la formation aux premiers secours de la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général de la Zone de Défense de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'habilitation accordée à la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France pour les formations aux premiers secours dans les départements de Paris et de la Seine-Saint-Denis est renouvelée pour une période de deux ans.

Art. 2. — Cette habilitation porte sur la formation suivante :  
— prévention et secours civiques de niveau 1 (P.S.C. 1).

Art. 3. — Le Préfet, Secrétaire Général de la Zone de Défense de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs des Départements de Paris et de la Seine-Saint-Denis » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 décembre 2008

Pour le Préfet de Police,  
et par délégation,  
pour le Préfet, Secrétaire Général  
de la Zone de Défense de Paris  
*Le Chef du Service Protection des Populations*  
Serge GARRIGUES

**PREFECTURE DE POLICE**

**Arrêté n° 2008-00850 modifiant l'arrêté préfectoral n° 95-11431 du 14 septembre 1995 modifié, interdisant l'arrêt des véhicules devant certains établissements.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 95-11431 du 14 septembre 1995 modifié, interdisant l'arrêt devant certains établissements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au second alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de maintenir dégagés en permanence les abords de certains établissements, et notamment ceux de l'ambassade de la République Démocratique et Populaire d'Algérie ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1995 susvisé est modifié comme suit :

8<sup>e</sup> arrondissement :

*ajouter :*

— rue Murillo :

- au droit et en vis-à-vis du n° 1 ;
- au droit du n° 3.

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 15 décembre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Préfet, Directeur du Cabinet*

Christian LAMBERT

**Arrêté n° 2008-CAPDISC-000071 dressant le tableau d'avancement au grade de médecin de sapeur-pompier de 1<sup>re</sup> classe, au titre de l'année 2008.**

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du Conseil de Paris n° 2004 PP 85-1 des 5 et 6 juillet 2004 portant dispositions statutaires applicables au corps des médecins civils de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, et notamment l'article 16 ;

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente dans sa séance du 16 octobre 2008 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade de médecin de sapeur-pompier de 1<sup>re</sup> classe, au titre de l'année 2008, est le suivant :

- Mme Sophie LAGRANGE
- Mme Anne-Marie ARVIS
- M. David LALLEMENT.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 décembre 2008

Michel GAUDIN

**Arrêté n° 2008-CAPDISC-000072 dressant le tableau d'avancement au grade de surveillant chef, au titre de l'année 2008.**

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du Conseil de Paris dans sa séance des 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2007 n° 2007 PP 80 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des surveillants de la Préfecture de Police, et notamment l'article 11 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire compétente du 16 octobre 2008 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade de surveillant chef pour l'année 2008 est le suivant :

- M. Patrick LACROIX
- M. Gervais ISRAEL
- M. Paul BASSOUMBA
- M. Reynald BREHAUT
- M. Lazare LAURET
- M. Alfred BUCHER.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 décembre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Jacques SCHNEIDER

**Arrêté n° 2008-CAPDISC-000073 dressant le tableau d'avancement au grade de surveillant chef adjoint, au titre de l'année 2008.**

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du Conseil de Paris dans sa séance des 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2007 n° 2007 PP 80 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des surveillants de la Préfecture de Police, et notamment l'article 10 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire compétente du 16 octobre 2008 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade de surveillant chef adjoint pour l'année 2008 est le suivant :

- M. Michel WIERCIOCH
- M. Mohamed BENCHIHA
- M. Christophe GUENET
- Mme Sabrina FAURE.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 décembre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Jacques SCHNEIDER

**Arrêté n° 2008-CAPDISC-000075 dressant le tableau d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif principal, au titre de l'année 2008.**

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 1994 D-1559-1° du 17 octobre 1994 modifiée, fixant les dispositions statutaires applicables au corps des assistants socio-éducatifs de la Préfecture de Police, et notamment l'article 16 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire compétente, dans sa séance du 16 octobre 2008 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif principal pour l'année 2008 est le suivant :

- Mme Christine MAUREL-GOLETTO
- Mme Corinne RODRIGUEZ.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 décembre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Jacques SCHNEIDER

**Arrêté n° 2008-CAPDISC-000076 dressant le tableau d'avancement au grade d'aide-soignant de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2008.**

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 89-241 du 18 avril 1989 modifié, portant statuts particuliers des aides-soignants et agents des services hospitaliers de la fonction publique hospitalière ;

Vu la délibération n° 2008 PP 8-1° du 4 février 2008 modifiée du Conseil de Paris, portant modifications des dispositions statutaires applicables aux aides-soignants et agents des services hospitaliers qualifiés de la Préfecture de Police, et notamment l'article 13 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire compétente du 16 octobre 2008 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade d'aide-soignant de classe exceptionnelle dressé au titre de l'année 2008, est le suivant :

- Mme Françoise BLANC.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 décembre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

Jacques SCHNEIDER

**Arrêté n° 2008-CAPDISC-000077 dressant le tableau d'avancement au grade d'aide-soignant de classe supérieure, au titre de l'année 2008.**

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 89-241 du 18 avril 1989 modifié, portant statuts particuliers des aides-soignants et agents des services hospitaliers de la fonction publique hospitalière ;

Vu la délibération n° 2008 PP 8-1° du 4 février 2008 modifiée du Conseil de Paris, portant modifications des dispositions statutaires applicables aux aides-soignants et agents des services hospitaliers qualifiés de la Préfecture de Police, et notamment l'article 13 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire compétente du 16 octobre 2008 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade d'aide-soignant de classe supérieure dressé au titre de l'année 2008, est le suivant :

- Mme Véronique BILLAULT.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 décembre 2008

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Directeur des Ressources Humaines*  
Jacques SCHNEIDER

**Liste principale des candidat(e)s déclaré(e)s admis(es) au concours interne de préposé de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2009.**

Liste principale par ordre de mérite des 18 candidat(e)s déclaré(e)s admis(es) :

- 1 — SEMICHON-CASAL Paul-Benoît
- 2 — HORTH épouse BEAUFORT Nadia
- 3 — YOGO Samuel
- 4 — AMOUND épouse CHATEAU Carine
- 5 — SCHIETTE-CATTE épouse PEYRACHE Véronique
- 6 — RAVIN Francille
- 7 — GOUAL Boumedienne
- 8 — PIERRE-JUSTIN épouse TREGUER Hélène
- 9 — GAUTHIEROT Jean
- 10 — SELLEM épouse NIOT Viviane
- 11 — MUNOZ ALMIRA Victor-Manuel
- 12 — DE ALMEIDA Alexandre
- 13 — CRATER épouse CHARLES JOSEPH Marie-Gabrielle
- 14 — RAHARIMBAHOAKA Vony
- 15 — AVALIGBE Justin
- 16 — LE TRESTE épouse BARTHES Sylvie
- 17 — CARIOU François
- 18 — GOMIS François.

Candidat(e)s inscrit(e)s par ordre de mérite sur liste complémentaire interne :

- 1 — TARANTINO Sylvia
- 2 — RUPAIRE épouse LALLE Marie-Noëlle
- 3 — OLIVARIUS épouse EXTY Denise
- 4 — BOUDIAF Hocine
- 5 — DUCHEVEU Agnès
- 6 — CHONG-PAN Yoann
- 7 — YOMI Temou
- 8 — GAWRYSIK épouse CHARTIER Nathalie
- 9 — LEMOYNE Luc
- 10 — HOEFMAN Jean-Luc
- 11 — KALAFATE Hakim
- 12 — CORALIE Stanislas
- 13 — JACOBY-KOALY Yoan
- 14 — LARIVE Cyrille
- 15 — COLOMBINE Marie-France
- 16 — VITULIN Chrystèle
- 17 — DACIEN Yohan

- 18 — THEODORE Thérèse
- 19 — NAZI Mohamed
- 20 — JEPIRAL Ketty.

Fait à Paris, le 12 décembre 2008

*La Présidente du Jury*  
Béatrice BYHN

**Liste principale des candidat(e)s déclaré(e)s admis(es) au concours externe de préposé de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2009.**

Liste principale par ordre de mérite des 18 candidat(e)s déclaré(e)s admis(es) :

- 1 — LEVY Fabrice Marc
- 2 — LEBON Isabelle
- 3 — PHEMIUS Robert
- 4 — NIETO DE DIOS Eduardo
- 5 — CHICHA David
- 6 — PRADA David
- 7 — BRISSARD Nicolas
- 8 — BERKANE Dalila
- 9 — TRAORE épouse BULTEZ Fatoumata
- 10 — BOUCAUD Guilène
- 11 — BRIANNE Philippe
- 12 — BUSCH Sébastien
- 13 — MOUS Salah
- 14 — ROUMANE épouse MERSOUT Settannissa
- 15 — HOARAU épouse IVA Catherine
- 16 — MYLORD Sabine
- 17 — TOURNEL Sophie
- 18 — RAHAOUI Nordine

Candidat(e)s inscrit(e)s par ordre de mérite sur liste complémentaire externe :

- 1 — GAVANON Fabien
- 2 — DE LACAZE Clarisse
- 3 — LOISON Nathalie
- 4 — NOE Alexandra
- 5 — CARIOU François
- 6 — STEPHAN David
- 7 — BOUCHAUT Rémy
- 8 — DERNAULT Katia
- 9 — EUGENE Djenny
- 10 — JEAN PIERRE Nicolas
- 11 — FROLEAU Elodie
- 12 — AZOR Isidore
- 13 — ASCOUA Marie-Nella
- 14 — CHANEMOUGA Paris
- 15 — BINGUE épouse LOUISY JOSEPH Juliette
- 16 — KONE Abdoulaye
- 17 — HEGBA Marie
- 18 — SULMONA épouse GUSTAN Line

Fait à Paris, le 12 décembre 2008

*La Présidente du Jury*  
Béatrice BYHN

## AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 08-4737 modifiant la désignation des membres chargés de recueillir les votes à l'occasion du scrutin du 16 décembre 2008 pour la C.A.P. des agents sociaux et pour le renouvellement du personnel non titulaire à la Commission Consultative Paritaire du C.A.S.V.P. pour le centre de vote n° 4.

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivant du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 26 mai 2008 donnant délégation de signature à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 08-2349 du 17 juin 2008 fixant aux 23 octobre 2008, 17 novembre 2008 et 16 décembre 2008 les dates des élections générales pour le renouvellement de la représentation du personnel aux Commissions Administratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 08-2368 du 14 octobre 2008 portant sur la désignation des membres chargés de recueillir les votes pour les élections C.A.P. et C.C.P. du 23 octobre et du 16 décembre 2008 ;

Vu l'arrêté n° 08-4497 modifié du 28 novembre 2008 portant désignation des membres chargés de recueillir, le mardi 16 décembre 2008, les votes émis à l'occasion des élections générales pour le renouvellement de la représentation du personnel aux Commissions Administratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à la Commission Consultative Paritaire ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1 de l'arrêté du 28 novembre 2008 susvisé est modifié comme suit pour le centre de vote n° 4 :

#### CENTRE DE VOTE N° 4

Section du 7<sup>e</sup> arrondissement  
116, rue de Grenelle, 75007 Paris

*Président titulaire :*

— Mme Brigitte GUEX-JORIS.

*Président suppléant :*

— Mme Marie-Pierre AUBERT.

*Assesseurs titulaires :*

— Mme Martine LEGRIVE, 7<sup>e</sup> section

— M. Jacques GEOFFROY, 6<sup>e</sup> section

— Mme Liliane MIOT, CHRS Pauline Roland

— Mme Caroline PACITTO, 12<sup>e</sup> section

— Mme Nathalie LIEVRE, 7<sup>e</sup> section.

*Assesseur suppléant :*

— Mme Honorine AKPAKOU, 7<sup>e</sup> section.

Art. 2. — Les sous-directrices, les chefs de services centraux et les responsables d'établissements sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 décembre 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'administration  
et par délégation,  
*Le Directeur Adjoint*  
Patrick GEOFFRAY

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 08-4747 modifiant la désignation des membres chargés de recueillir les votes à l'occasion du scrutin du 16 décembre 2008 pour la C.A.P. des agents sociaux et pour le renouvellement du personnel non titulaire à la Commission Consultative Paritaire du C.A.S.V.P. pour le centre de vote n° 14.

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivant du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 26 mai 2008 donnant délégation de signature à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 08-2349 du 17 juin 2008 fixant aux 23 octobre 2008, 17 novembre 2008 et 16 décembre 2008, les dates des élections générales pour le renouvellement de la représentation du personnel aux Commissions Administratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 08-2368 du 14 octobre 2008 portant sur la désignation des membres chargés de recueillir les votes pour les élections C.A.P. et C.C.P. du 23 octobre et du 16 décembre 2008 ;

Vu l'arrêté n° 08-4497 modifié du 28 novembre 2008 portant désignation des membres chargés de recueillir le mardi 16 décembre 2008 les votes émis à l'occasion des élections générales pour le renouvellement de la représentation du personnel aux Commissions Administratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à la Commission Consultative Paritaire ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1 de l'arrêté du 28 novembre 2008 susvisé est modifié comme suit pour le centre de vote n° 14 :

#### CENTRE DE VOTE N° 14

EHPAD Le Cèdre Bleu  
1, rue Giraudon, 95200 Sarcelles

*Président titulaire :*

— Mme Christine BETTOLI.

*Président suppléant :*

— M. Michel LANOUE.

*Assesseurs titulaires :*

— Mme Marie-Louise CRANE, EHPAD Le Cèdre Bleu

— M. Ousmane DIABY, EHPAD Le Cèdre Bleu

— Mme Nadia CELY, EHPAD Le Cèdre Bleu.

*Assesseurs suppléants :*

- Mme Nadia KILENSEL, EHPAD Le Cèdre Bleu
- Mme Cathie LUSBEC, EHPAD Le Cèdre Bleu
- M. Hadama DIA, EHPAD Le Cèdre Bleu.

Art. 2. — Les sous-directrices, les chefs de services centraux et les responsables d'établissements sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 décembre 2008

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,  
*Le Directeur Adjoint*  
Patrick GEOFFRAY

### **Maison des Métallos. — Délibérations du Conseil d'Administration du 11 décembre 2008 — Exercice 2008.**

Le Conseil d'Administration s'est tenu le 11 décembre 2008, à 11 h, à l'Hôtel de Ville, sous la Vice-Présidence de Christophe GIRARD, Adjoint au Maire de Paris.

L'ordre du jour était le suivant :

- I. Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 31 octobre 2008 ;
- II. Organisation et fonctionnement de l'établissement :
  1. Adoption de décisions modificatives relatives au budget 2008 ;
  2. Adoption d'une ouverture de postes de l'Etablissement ;
  3. Adoption du budget primitif 2009.
- III. Informations sur l'activité de l'établissement ;
- IV. Divers.

Délibérations du Conseil d'Administration :

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 31 octobre 2008 a été adopté.

Les délibérations ont été adoptées :

1. Adoption de décisions modificatives relatives au budget 2008 ;
2. Adoption d'une ouverture de postes de l'Etablissement ;
3. Adoption du budget primitif 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.

L'ensemble des délibérations est affiché à la Maison des Métallos au 94, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris, de 10 h à 17 h.

## COMMUNICATIONS DIVERSES

### **Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s de la Ville de Paris. — Dernier rappel.**

Un concours externe sur épreuves pour le recrutement de 18 élèves ingénieur(e)s de la Ville de Paris sera ouvert les 22, 23 et 24 avril 2009 dans les trois filières suivantes :

- M.P. (Mathématiques-Physique) ;
- P.C. (Physique-Chimie) ;
- P.S.I. (Physique et Sciences de l'Ingénieur).

La répartition de postes par filière s'établit comme suit :

- M.P. : 7 ;
- P.C. : 6 ;
- P.S.I. : 5.

Les inscriptions et les épreuves seront communes à celles du concours externe pour le recrutement des élèves ingénieur(e)s des travaux publics de l'Etat (service de l'équipement).

Les inscriptions sont reçues du 5 décembre 2008 au 15 janvier 2009 minuit par Internet sur le site <http://www.scei-concours.org>. Lors de l'inscription, il sera fourni au (à la) candidat(e) un numéro d'inscription unique et un code signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat(e) ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le S.C.E.I. (en cas de problème, appeler le 05 62 47 33 43).

Les informations fournies par le (la) candidat(e) engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le (la) candidat(e) s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des concours présentés et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le (la) candidat(e) imprimera lui(elle)-même son dossier. Il (elle) vérifiera ensuite l'exactitude des informations saisies et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur Internet. Il (elle) pourra alors procéder à la validation de son inscription. L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran. Le (la) candidat(e) pourra, jusqu'au 15 janvier 2009, date de clôture des inscriptions, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « dossier validé »).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 janvier 2009.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site Internet susvisé. Les candidat(e)s qui rencontreront des difficultés pour s'inscrire par voie télématique devront prendre contact avec le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire au 01 40 81 65 91.

Après la validation définitive de son inscription, le bordereau « pièces justificatives » sera disponible sur le site internet susvisé à partir du 16 janvier 2009. Le (la) candidat(e) devra obligatoirement l'imprimer lui(elle)-même. Le (la) candidat(e) devra adresser, pour une réception au plus tard le 31 janvier 2009 (par l'intermédiaire de son lycée s'il (elle) est scolarisé(e)), le bordereau « pièces justificatives », signé accompagné des pièces demandées à l'adresse suivante :

Ecole Centrale Paris — S.C.E.I. — Service concours — Grande Voie des Vignes, 92295 Châtenay Malabry Cedex.

L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives exigées ne sont pas parvenues pour le 31 janvier 2009, délai de rigueur.

## POSTES A POURVOIR

### **Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance de treize postes d'agent de catégorie C (F/H) — Agent de restauration.**

Placé sous l'autorité du responsable de cuisine, il assure le service des repas auprès des enfants, ainsi que l'entretien des locaux et du matériel.

Rapide et consciencieux, il doit savoir lire et écrire le français afin de pouvoir respecter les règles d'hygiène et de sécurité affichées.

Temps et lieu de travail : 20 heures hebdomadaires pendant les périodes scolaires.

Amplitude horaire : 10 h - 15 h 30.

Affectation variable dans les cuisines scolaires du 20<sup>e</sup> arrondissement.

Poste à pouvoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Contact : Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement — 6, place Gambetta, 75971 Paris Cedex 20 — Téléphone : 01 44 62 66 45.

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).**

Poste numéro : 18856.

**LOCALISATION**

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Sous-Direction de la vie associative — Maison des associations du 11<sup>e</sup> arrondissement — 8, rue du Général Renault, 75011 Paris.

**NATURE DU POSTE**

Titre : directeur(trice) de la Maison des associations du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du sous-directeur de la vie associative.

Attributions : les Maisons des associations sont des équipements récents, créés progressivement dans chaque arrondissement parisien. Elles ont pour mission de mettre à disposition des associations parisiennes des moyens matériels (salles de réunion, bureaux de travail, accès à des équipements informatiques, domiciliation postale) et d'assurer un accueil de premier niveau des Parisiennes et Parisiens à la recherche d'informations concrètes sur la vie associative. Elles contribuent à l'animation de la vie associative de l'arrondissement. La directrice-le directeur, sous la responsabilité de la D.D.A.T.C. et en relation avec la mairie d'arrondissement assurent les missions suivantes : gestion, y compris financière, de l'établissement et encadrement d'un effectif de 3 agents ; accueil/orientation des associations et du public ; instruction des inscriptions en liaison avec la mairie d'arrondissement ; animation de la vie associative locale, participation à des conseils de quartier et Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (C.I.C.A.) ; pilotage d'événements associatifs et inter-associatifs locaux ; contribution à la communauté de ressources partagées du réseau des maisons des associations ;

Conditions particulières : les maisons sont ouvertes du mardi au samedi, avec un accueil du public jusqu'à 20 h. Elles ferment trois semaines en été et une semaine au moment des fêtes de fin d'année.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Qualités requises :

N° 1 : aptitudes à l'encadrement, à l'animation, expérience de l'accueil du public ;

N° 2 : autonomie, sens de l'organisation et polyvalence ;

N° 3 : aptitude à la gestion, facilité de rédaction ;

N° 4 : expérience du monde associatif ;

N° 5 : intérêt pour la vie municipale.

**CONTACT**

Isabelle CHAUVENET-FORIN — Chef du Bureau de la vie associative — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 05 (Secrétariat : 01 42 76 79 21) — Mél : isabelle.chauvenet-forin@paris.fr.

**Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'architecte voyer en chef ou général (F/H).**

Poste : architecte voyer en chef ou général adjoint à la Directrice, chargé de la prospective.

Contact : Mme Elisabeth BORNE — Téléphone : 01 42 76 37 00 — elisabeth.borne@paris.fr.

Référence : B.E.S. 08NM1512 — fiche intranet n° 18857.

**Maison des Métallos. — Avis de vacance de deux postes — Attaché de presse et Graphiste (F/H).**

La Maison des Métallos, établissement culturel de la Ville de Paris, a ouvert ses portes en novembre 2007.

1<sup>er</sup> poste : Attaché de presse.

L'attaché de presse travaille sous l'autorité du Directeur, du Directeur Adjoint et du Secrétaire Général.

A ce titre :

— il est en charge des relations avec l'ensemble des organes de presse [presse écrite et numérique/générale, spécialisée et institutionnelle] et de leur développement en lien avec les projets de la Maison des Métallos ;

— il a une mission de représentation publique de la Maison des métallos et de sa dynamique auprès des différents organes de presse ;

— il travaille en étroite collaboration avec les services des relations publiques et de communication avec lesquels il élabore les stratégies de communication ;

— il est responsable éditorial du site internet de la Maison des Métallos ;

— il élabore les dossiers de presse ;

— il rédige des articles et des brèves utilisés pour la communication de la Maison des Métallos ;

— il est en charge des partenariats avec les organes de presse et de leur suivi ;

2<sup>e</sup> poste : Graphiste.

Le graphiste travaille sous l'autorité du Directeur, du Directeur Adjoint et du Secrétaire Général.

A ce titre :

— il garantit l'identité visuelle de la Maison des métallos et sa continuité dans le respect de la charte graphique adoptée par l'Etablissement ;

— il est en charge pour la partie graphique de la réalisation des documents de communication de l'établissement sur support papier et numérique ;

— il est chargé de la signalétique et des informations à destination des publics sur le site ;

— il est responsable de l'impression des documents auprès des imprimeurs et il s'assure de leur parfait achèvement dans les délais impartis ;

— il est chargé de réaliser les documents nécessaires aux équipes de communication, de relations publiques et de relations presse dans l'exercice de leurs missions.

**LOCALISATION**

Maison des Métallos EPA — 94, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris — Accès métro : Couronnes ou Parmentier.

**CONTACT**

C.V. et lettre de motivation à TERRIER Magali — Mél : magaliterrier@maisondesmetallos.org.

*Le Directeur de la Publication :*

Nicolas REVEL